

## Comptabilité - Exercice 1997 - Orientations budgétaires

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Chaque année avant le vote du budget primitif, la séance de rentrée de l'Assemblée Communale est consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat est l'occasion privilégiée pour :

- d'une part faire le point de la situation,
- d'autre part afficher des intentions à la fois budgétaires et fiscales.

Le budget 1997 est une étape dans la réalisation du projet proposé aux Bisontins en 1995.

Il convient donc de dépasser l'horizon des 12 mois à venir et de s'inscrire dans une perspective à moyen terme, celle de 2001.

### **I - La situation**

La situation financière de la Ville de Besançon est celle de toutes les grandes villes : DIFFICILE.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs bien connus :

- *des facteurs extérieurs*
  - . désengagement de l'Etat
  - . augmentation des charges (contingent d'aide sociale : + 8 %, CNRACL, etc.)
- *des facteurs internes*
  - . ouverture de nouveaux équipements
  - . baisse de nos recettes
  - . etc.

Il convient également de prendre en compte les contraintes de demain :

- . CNRACL
- . emprunts.

### **II - Nos orientations pour 1997**

*II.1* - Le budget 1997 sera un budget de rigueur :

- . recherche d'économies,
- . refus de la facilité (recours à l'emprunt limité).

Les orientations en matière de fiscalité pour 1997 sont déjà définies :

- . relèvement de l'abattement général à la base
- . relèvement des taux de la même valeur.

*II.2* - Le budget 1997 est une étape dans la réalisation du projet 2001, projet qui comporte deux volets :

- . la vie quotidienne
- . la dimension de capitale régionale
  - La vie quotidienne
- . citoyenneté (mise en place des conseils de quartier)
- . jeunesse (relais jeunesse)
- . circulation - stationnement - transports en commun
- . économie - tourisme - Mise en oeuvre du Comité Local de Développement Economique
  - . poursuite de la politique d'immobilier industriel
  - . école Granvelle
    - Ville centre et Capitale Régionale
- . piscine
- . musée du Temps, réhabilitation Monument Historique
- . place du Marché
- . PSI
- . centre-ville
- . etc.

*II.3* - Au-delà de l'horizon 1997, l'accent sera mis :

- en 1998 sur :

- . la piscine (livraison à l'automne) : 27 MF
- . la place du Marché (acquisition et réalisation) : 10 à 12 MF
- . le musée du Temps «Réhabilitation Monument Historique» : 6 MF
- . l'aménagement du PSI : 3 MF
- . les voies de circulation : 5,3 MF.

- en 1999, sur :

- . le PSI : 3 MF
- . la Place du Marché (réalisation) : 15 MF
- . le futur secteur santé autour de l'Hôpital Jean Minjoz : 3 MF
- . les voies de circulation : 1 à 2 MF
- . le Musée du Temps «Muséographie» : 11 MF.

Deux dossiers importants feront également l'objet de financements au cours des prochaines années :

\* l'extension du parking des Remparts Dérasés prévue dans le cadre de l'aménagement de la Place du Marché (une étude est en cours),

\* l'aménagement du Parc des Expositions comprenant notamment la construction d'une salle de spectacles polyvalente, en collaboration avec nos partenaires locaux concernés par ce projet global (Région, Département, Chambres Consulaires).

Ainsi, dans un contexte difficile pour les grandes villes, Besançon a fait le choix de la rigueur.

Une rigueur qui n'interdit ni le dynamisme, ni le développement.

Besançon investit à la fois pour répondre au mieux à l'attente de ses habitants et pour tenir son rang de capitale régionale.

Prévue par la loi du 6 février 1992, la séance du Conseil Municipal consacrée aux orientations budgétaires doit être organisée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la séance du Conseil Municipal consacrée à l'examen du projet de budget pour 1997 étant prévue le 3 mars 1997.

Comme ce fut le cas pour la séance consacrée aux orientations budgétaires de 1996, divers documents d'informations financières tant récapitulatifs que prospectifs vous ont été adressés :

- données générales sur les équilibres financiers, sur les grandes catégories de recettes et dépenses des budgets antérieurs ;

- évolution de l'inflation ;

- évolution des concours de l'Etat et des autres collectivités locales ;

- données générales sur la fiscalité locale ;

- données générales sur le recours à l'emprunt et sur la dette de notre ville ;

- programmation pluriannuelle des principaux investissements.

A ce stade de la réflexion budgétaire, alors que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux possibilités d'équilibre du budget de 1997, notamment en matière de dotations de l'Etat et de produit fiscal (la loi de finances pour 1997 a été votée récemment par le Parlement et l'évolution des bases de la fiscalité locale ne sera connue que début février), il va sans dire que nos débats devront davantage porter sur l'analyse des options proposées par la Municipalité et leur incidence sur les grandes masses budgétaires que sur un examen attentif de crédits nettement identifiés.

Les orientations dégagées au cours de cette séance du 20 janvier seront ensuite prises en compte pour l'élaboration du projet de budget détaillé, complété par l'ensemble des documents réglementaires, qui vous sera soumis le 3 mars prochain.

**Rappel de quelques données générales relatives aux budgets primitifs précédents**

Il n'est pas inutile, avant toute réflexion budgétaire, de se remettre en mémoire quelques ratios ou tendances relatifs aux budgets précédents.

Ces données chiffrées permettent en effet de mieux appréhender les grandes lignes de la démarche budgétaire retenue depuis quelques années.

L'ensemble des informations ci-dessous ont été recalculées en nomenclature M14 afin d'homogénéiser les éléments comparés.

***Evolution du montant du budget général (budget principal et budgets annexes)***

- + 4,6 % en 1992 par rapport à 1991
- + 3,8 % en 1993 par rapport à 1992
- + 3,2 % en 1994 par rapport à 1993 hors compétences transférées au District
- + 1,8 % en 1995 par rapport à 1994
- + 3,0 % en 1996 par rapport à 1995.

***Evolution de l'inflation***

- + 2,0 % en 1992
- + 2,3 % en 1993
- + 1,7 % en 1994
- + 2,1 % en 1995
- + 1,7 % estimée pour 1996 indice «Tous Ménages hors tabac»
- + 1,3 % estimée pour 1997 (projet de Loi de Finances)

***Part des dépenses d'investissement dans le budget général (dette comprise)***

- 20,4 % en 1992
- 19,5 % en 1993
- 21,1 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 21,4 % en 1995
- 20,9 % en 1996

***Part des dépenses de fonctionnement dans le budget général***

- 79,6 % en 1992
- 80,5 % en 1993
- 78,9 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 78,6 % en 1995
- 79,1 % en 1996

***Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement du budget général***

47,7 % en 1992

47,6 % en 1993

45,9 % en 1994 hors Sapeurs-Pompiers

45,6 % en 1995

45,8 % en 1996

***Montant des dépenses d'investissement du budget général couvertes par l'emprunt***

119,8 MF en 1992 (98 MF pour le budget principal et 21,8 MF pour les budgets annexes)

108,2 MF en 1993 (98 MF pour le budget principal et 10,2 MF pour les budgets annexes)

108,9 MF en 1994 (98 MF pour le budget principal et 10,9 MF pour les budgets annexes)

91,6 MF en 1995 (90 MF pour le budget principal et 1,6 MF pour les budgets annexes)

90,5 MF en 1996 (80 MF pour le budget principal et 10,5 MF pour les budgets annexes)

***Part des recettes provenant de la fiscalité locale***

31,9 % du budget général ou 36 % du budget principal en 1992

32,4 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1993

32,0 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1994 (hors compétences transférées au District)

32,6 % du budget général ou 36,8 % du budget principal en 1995

33,7 % du budget général ou 38,6 % du budget principal en 1996.

***Evolution des principales dotations de l'Etat en fonctionnement (montants notifiés : DGF, DSU, DGD)***

197,2 MF en 1992 (soit + 3,3 %)

203,2 MF en 1993 (soit + 3,0 %)

204,2 MF en 1994 (soit + 0,5 %)

206,3 MF en 1995 (soit + 1,0 %)

212,4 MF en 1996 (soit + 3,0 %).

Malgré une diminution du recours à l'emprunt, les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) ont continué à progresser, la maîtrise des dépenses de fonctionnement ayant permis un autofinancement plus important.

## LE BUDGET PRIMITIF DE 1997

J'ai précédemment indiqué que l'équilibre budgétaire des communes et principalement des plus grandes d'entre elles était de plus en plus difficile à réaliser.

Le contexte économique national et européen qui, il est vrai, contraint l'Etat à réduire ses dépenses, impose de ce fait à nos collectivités des choix stratégiques qu'il n'est pas toujours aisé de concilier avec les attentes nombreuses et variées de nos concitoyens.

Notre collectivité, comme celles de taille démographique comparable, est confrontée depuis plusieurs années à une diminution régulière des dotations de l'Etat.

Pour 1996, je vous rappelle que la suppression de la DGE s'était concrétisée par une perte de recettes de 2 MF.

La DGF, la plus forte dotation de l'Etat (195 MF) avait augmenté en 1996 de 1,8 % alors que l'inflation constatée en 1995 s'était élevée à 2,1 %.

Cette décélération se reproduira également en 1997 puisque la loi de finances pour 1997 a retenu pour cette dotation une évolution de + 1,3 % (soit + 0,6 à + 0,7 % pour la dotation forfaitaire perçue par la Ville de Besançon) alors que l'inflation prévisible pour 1996 sera de + 1,7 %.

L'augmentation de 2 points du taux normal de TVA au 1/08/95 a généré une majoration des dépenses 1996 de près de 6 MF.

L'accumulation de ces différentiels négatifs, qui s'inscrivent dans le cadre de ce que l'Etat appelle un pacte de stabilité financière, pèse à présent lourdement sur l'équilibre budgétaire. Cette situation est en outre aggravée par une diminution sensible des ressources provenant des prestations offertes à nos concitoyens par les structures municipales ou para-municipales.

La crise de l'emploi et ses conséquences en matière de ressources, la courbe démographique, le recours à d'autres solutions moins onéreuses expliquent cette évolution également constatée dans la plupart des villes.

C'est ainsi que les transports en commun, les établissements pour enfants (crèches et haltes garderies, restaurants scolaires), la patinoire, les bibliothèques, pour ne citer que les cas les plus importants ont constaté en 1996 une baisse importante de leur fréquentation.

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, un crédit complémentaire de 2,8 MF a été voté pour assurer l'équilibre du compte transport suite à une baisse de fréquentation du réseau municipal.

La perte de recette globale du budget Ville pour 1996 peut être estimée fin décembre à environ 10 MF, par rapport aux prévisions du BP 1996. A celles-ci s'ajoutent les pertes de recettes du CCAS évaluées à environ 3 MF. Globalement, il faut donc parler d'une perte de plus de 13 MF.

Si la diminution des recettes constitue un handicap important pour assurer l'indispensable équilibre budgétaire, une autre source de préoccupation réside dans l'aggravation non maîtrisée de certaines dépenses.

Sur ce point, l'interrogation qui demeure depuis quelques années quant à l'évolution de la cotisation versée à la CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux), constitue une source évidente de préoccupation pour l'avenir.

Cette cotisation qui s'élève à environ 60 MF correspond à près de 15 % du produit fiscal perçu par notre commune.

La dernière augmentation, appliquée en 1995, avait entraîné une dépense supplémentaire de plus de 8 MF pour le budget de la Ville.

Comme en 1996, c'est la limitation des versements de surcompensation effectués par cette caisse au profit des régimes spéciaux de retraites, limitation compensée par une ponction sur les réserves d'autres caisses comme ce fut le cas antérieurement pour la CNRACL, qui devrait maintenir en 1997, le taux de cotisation à son niveau de 1996 mais qu'en sera-t-il en 1998 ?

Dans ce contexte de réduction progressive de nos ressources, tant internes qu'externes et d'alourdissement de nos charges, quelle stratégie financière peut-on envisager ?

Cette stratégie qui doit s'appliquer non pas seulement sur un exercice budgétaire mais sur l'ensemble du mandat municipal est fortement influencée par les objectifs que notre assemblée et son exécutif veulent se donner.

Trois objectifs principaux doivent orienter nos actions futures et les décisions qui en découleront :

**1) Une action économique forte et concertée, tournée vers la création et le maintien de l'emploi.**

**2) Une action sociale adaptée aux circonstances économiques et démographiques, privilégiant la solidarité envers les individus et les familles les plus démunies.**

**3) Une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre ville et principalement dans les quartiers les plus défavorisés.**

***S'agissant de l'action économique et de la lutte pour l'emploi***, nous répartirons nos efforts à l'instar de ce qui a été fait au cours des années antérieures, entre les actions directes menées par l'équipe municipale en faveur du tissu économique local et les actions d'accompagnement soutenant l'emploi.

Les interventions directes attendues par les industriels bisontins sont difficilement programmables. Elles sont le plus souvent proposées à notre assemblée au fur et à mesure de leur mise en oeuvre.

Pour 1996, ce sont près de 4 MF qui ont ainsi été affectés à ce type d'interventions, l'accompagnement de la société SUPERFOS (rachat de son bâti industriel des Prés-de-Vaux suite à l'incendie de cette usine et l'aide à son implantation dans la zone d'activités La Fayette) en constitue l'exemple le plus marquant : 3,8 MF en 1996 et 2 MF en 1997.

Le Comité Local de Développement et de Prospection récemment créé sur proposition de Claude JEANNEROT, Adjoint à l'Action Economique et qui regroupe autour de la Ville tous les partenaires publics et privés concernés par cette question (Région, Département, District du Grand Besançon, CCI, Chambre de Métiers, IEN, Union Patronale, Groupement des Industries Mécaniques et Microtechniques et Union Comtoise des Petites et Moyennes Industries) devrait permettre, par une meilleure action concertée des partenaires économiques locaux de renforcer l'attractivité de notre ville et de son agglomération auprès des entreprises susceptibles de s'implanter localement.

Par ailleurs, la création récente, à l'initiative de la Ville d'un réseau de télécommunications à haut débit (le réseau LUMIERE) en partenariat avec le Département, le CHU, l'Université et plus récemment le Rectorat, afin de relier nos différents sites publics, peut nous permettre d'espérer, en liaison avec la DATAR, d'attirer des entreprises intéressées par le télé-travail ou le télé-marketing que les possibilités techniques du réseau LUMIERE et notamment son accès au réseau INTERNET laissent entrevoir.

Une étude sera prochainement lancée en ce domaine.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'au cours de la séance du Conseil Municipal du 24 juin dernier, une décision d'ordre économique a également été prise, consistant en la réduction de 50 % de la cotisation minimum pour les entreprises exerçant leur activité à temps partiel, mesure favorable au commerce, à l'artisanat et aux petites entreprises.

Enfin, la réflexion d'ores et déjà lancée par notre cellule Tourisme, pour la mise en place d'une structure de promotion des Congrès à Besançon, en liaison avec les hôteliers, les restaurateurs et l'Office du Tourisme, devrait constituer pour le tissu économique local, un apport non négligeable à court terme.

Pour ce qui concerne les actions d'accompagnement, nous nous efforçons depuis de nombreuses années, de maintenir un montant de dépenses d'équipement significatif (acquisitions et surtout travaux) afin que les entreprises locales et notamment les entreprises de travaux publics puissent maintenir les emplois dans ce secteur d'activités.

Le montant des dépenses d'équipement du budget général s'était élevé en 1996 (BP + BS voté le 24/06/96) à 172,1 MF en y incluant les subventions d'équipement à présent répertoriées en section de fonctionnement selon la procédure comptable M14.

Pour 1997, ce montant sera de l'ordre de 180 MF, ce qui démontre les efforts de la Ville en matière d'investissement.

L'effort réalisé en ce domaine, favorable au tissu économique local, mérite d'être souligné car il est rendu possible grâce à un autofinancement important puisque le recours à l'emprunt s'était limité à 90,5 MF en 1996 et sera encore réduit en 1997 (88,1 MF).

S'agissant de l'emploi et notamment par son volet d'insertion sociale, il convient de rappeler les actions menées par les deux autres délégations dont les missions sont jugées prioritaires, sous forme d'aides financières à des structures associatives spécialisées en ce domaine.

Pour ce qui concerne la délégation Politique de la Ville :

\* action menée par la Mission Locale présidée par Maurice THIRIET en matière de formation professionnelle offerte aux jeunes gens sans qualification.

\* action menée par la Régie des quartiers présidée par Marie-Guite DUFAY en matière de travaux d'accompagnement dans les quartiers.

Pour ce qui concerne la délégation Action Sociale - Solidarité - Famille - Insertion :

\* action menée par l'association du PLIE que je préside, assisté de Jean-Louis FOUSSERET en collaboration étroite avec des entreprises de la place.

***S'agissant de l'action sociale et de l'indispensable solidarité envers les plus démunis***, la concrétisation de notre volonté en ce domaine portera sur une dotation au CCAS (subvention d'équilibre pour les activités autres que celles -crèches et haltes garderies- gérées pour le compte de la Ville) nettement plus importante en pourcentage que les enveloppes budgétaires allouées pour le fonctionnement des services municipaux (près de 4 % pour la subvention au CCAS) alors que les crédits de fonctionnement alloués aux services de la Ville seront au mieux maintenus à leur niveau global de 1996.

En outre, l'étude relative aux structures accueillant des jeunes enfants (crèches, haltes garderies, écoles maternelles) menée conjointement en 1996 par la Ville et le CCAS, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le renfort d'un cabinet spécialisé a permis non seulement de prendre en compte l'évolution des besoins en ce domaine mais également de renégocier le contrat enfance avec la CAF sur un volet non plus seulement quantitatif mais davantage qualitatif.

En conséquence, de nombreuses actions, qui seront prochainement soumises à votre réflexion et à votre approbation, permettront de mieux répondre à la demande et à l'attente de familles pour qui la garde de jeunes enfants constitue un service public indispensable.

***S'agissant enfin de l'action menée et à mener dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés***, plusieurs pistes d'intervention sont d'ores et déjà tracées et seront confortées au cours de l'année 1997.

La première piste est financière. Elle consiste à doter la délégation Politique de la Ville de lignes budgétaires plus importantes, en terme de pourcentage d'évolution, que les autres secteurs municipaux, comme c'est le cas pour le secteur social.

C'est ainsi que sur deux exercices, les dépenses de ce secteur (dépenses d'exploitation, subventions et participations) ont progressé de plus de 18 %.

La seconde piste est concrétisée par la mise en place de structures facilitant l'écoute et le dialogue avec les habitants des différents quartiers.

Six conseils de quartiers ont été mis en place en 1996 (Clairs-Soleils, Velotte, Montrapon, Palente-Orchamps, Tilleroyes et plus récemment Battant). Treize conseils de quartiers sont prévus sur l'ensemble de la ville. L'installation des sept prochains conseils devra se faire pour l'essentiel en 1997.

Ces nouvelles structures, qui doivent permettre une meilleure adéquation entre les interventions menées par les différentes délégations municipales dans ces quartiers et les attentes des habitants, ont déjà entraîné un renforcement des moyens en personnel mis à la disposition du service Politique de la Ville et devront être complétés au fur et à mesure des installations et du fonctionnement de ces conseils de quartiers.

La création récente du Relais Jeunesse à Planoise entre également dans cette stratégie de meilleur contact et de plus grande écoute des populations concernées, en l'occurrence les jeunes, qui sont les plus touchés par le problème du chômage.

La diminution des ressources, jointe à l'augmentation des dépenses dans certains secteurs d'activités, ont rendu nécessaire la mise en oeuvre d'une stratégie financière durable.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivie. Cette contrainte, imposée par une rigueur de gestion constante, oblige nos services à une permanente remise en cause de leurs modes de fonctionnement et de recherche de plus grande efficacité puisque sont visés les effectifs et les crédits de fonctionnement.

L'attention accrue que nous portons aux interrogations de notre personnel est la conséquence logique de cette évolution de leur environnement professionnel.

Cet effort de rigueur demandé à nos services sera également sollicité de la part de nos partenaires avec lesquels nous sommes liés par contrat ou à qui nous versons des dotations financières notamment dans le secteur associatif.

La maîtrise de l'évolution des dépenses sera complétée par une amélioration de nos recettes. Une partie des Bisontins, par l'impôt communal, seront sollicités conformément à la décision que nous avons prise le 24 juin dernier, tendant à faire passer l'abattement général à la base de 730 F à 1 470 F, c'est-à-dire d'un taux de 5 % à un taux de 10 %.

Afin de maintenir le même produit de taxe d'habitation, un relèvement des taux de + 4,9 % a également été décidé.

Ce relèvement des taux qui touchera les trois autres taxes (foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle) générera une recette supplémentaire de 13,6 MF, compensant ainsi la perte de ressources engendrée par le désengagement de l'Etat.

Ce pourcentage modéré d'augmentation des taux maintiendra la Ville de Besançon à un niveau de classement national satisfaisant.

Pour 1996, ces taux auraient placé notre commune en 16<sup>ème</sup> position pour la taxe d'habitation (au lieu de la 18<sup>ème</sup> place), 24<sup>ème</sup> position pour la taxe professionnelle (au lieu de la 26<sup>ème</sup> place), 21<sup>ème</sup> position pour le foncier bâti (au lieu de la 24<sup>ème</sup> place) et 31<sup>ème</sup> pour le foncier non bâti (sans changement).

Examinons à présent les grandes catégories de recettes et de dépenses ainsi que les orientations proposées en ces domaines.

## L'ÉVOLUTION DES GRANDES CATÉGORIES DE RECETTES

### LA FISCALITE

Par délibération du 24 juin 1996, vous avez décidé :

- la suppression de l'exonération de 2 ans de taxe foncière bâtie qui ne nous était plus compensée par l'Etat depuis 1992,

- d'augmenter de 5 % l'abattement général à la base, ce qui correspond à une diminution de l'assiette fiscale de taxe d'habitation pour tous les Bisontins,

- d'instaurer une réduction de 50 % de la cotisation minimum de taxe professionnelle pour les entreprises exerçant leur activité à temps partiel.

L'évolution des bases des impôts locaux n'étant connue qu'au début du mois de février, le débat sur une probable évolution de la fiscalité locale interviendra lors de la séance du 3 mars. Quoiqu'il en soit, l'augmentation des taux qui pourrait être appliquée resterait voisine des 4,9 % décidés par la délibération du 24 juin 1996.

Nos prévisions actuelles sur l'augmentation de l'assiette fiscale sont limitées à + 0,6 % sur l'ensemble des quatre taxes compte tenu de la perte de base en taxe d'habitation résultant de l'augmentation de l'abattement général.

#### **\* Compensation pour exonération et allègements fiscaux**

Au titre des compensations versées par l'Etat pour exonération et allègements fiscaux, la situation se présente actuellement comme suit :

- **subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti** : depuis 1992, cette compensation n'est plus versée que pour les seuls logements sociaux. Cette compensation n'étant due que pour la part de perte pour la commune qui est supérieure à 10 % du produit de taxe foncière perçu, nous n'aurons plus droit à aucune compensation à compter de 1997.

- **compensation des allègements de taxe professionnelle** : la dotation de compensation, hors REI, est estimée à 25,6 MF contre 25,1 MF en 1996.

- **la compensation REI** nous sera communiquée par les services fiscaux début février ; elle est aujourd'hui prévue à son niveau 1996, soit 6,2 MF.

- **allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation** : à défaut d'information, la prévision 1996, soit 15 MF, a été reconduite sur 1997. Elle sera ajustée en fonction des informations complémentaires qui nous seront communiquées.

- **fonds national de péréquation** : la prévision 1997 (3,1 MF) a été chiffrée en fonction du montant notifié pour 1996 (3,1 MF).

**\* Taxes diverses**

- **taxe additionnelle aux droits de mutation** : A ce stade de la préparation budgétaire, la prévision a été maintenue à son montant 1996 (7 MF).

- **produit des jeux du Casino** : suite à l'encaissement 1996, la recette estimée à 7,5 MF pour 1996 passerait en 1997 à 9,2 MF, résultant à la fois de l'attractivité des jeux de hasard et de la modification du barème de prélèvement au profit de la commune.

**LES DOTATIONS DE L'ETAT**

Celles-ci représentent essentiellement :

- *en investissement* : le FCTVA, le produit des amendes de police,

- *en fonctionnement* : la DGF, la DSU, les DGD et certaines subventions de fonctionnement.

**Les dotations d'investissement**

La prévision de recette de DGE de 1 MF du budget 1996 a permis l'encaissement des deux derniers trimestres 1995. Malheureusement, la suppression de cette dotation par la Loi de Finances pour 1996 pour les communes de plus de 20 000 habitants, nous prive d'au moins 3 MF de recettes d'investissement.

Le FCTVA, calculé sur les investissements de l'année n - 2, est estimé à 15,5 MF (18 MF en 1996, soit - 13,9 %).

Le produit des amendes de police n'étant pas encore connu pour 1996, le crédit 1997 a été estimé à 4,4 MF, en augmentation de 10 % par rapport à la prévision 1996.

**Les dotations de fonctionnement**

\* La DGF 1997, conformément au projet de Loi de Finances 1997, est indexée sur l'indice prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour 1997, soit + 1,3 % ainsi que sur la moitié du PIB 1996 estimé également à 1,3 %. A ceci, s'applique une correction liée au réajustement à la baisse de l'indice d'évolution des prix, hors tabac 1996 (+ 1,9 % contre 2,1 %) et du taux d'évolution du PIB 1995 (+ 2,1 % contre + 2,9 %). De ce fait, la DGF 1997 n'évoluera que de 1,26 % par rapport à la DGF 1996. Ses deux composantes :

- la dotation forfaitaire évoluera de la moitié du taux d'évolution de la DGF, soit 0,63 %. Le montant 1997 est estimé à 196,4 MF.

- la DSU est, faute d'information, prévue à 9,3 MF pour 1997, soit le montant notifié en 1996.

\* Les DGD qui concernent l'hygiène, les transports scolaires, les bibliothèques et l'urbanisme sont chiffrées à 7,5 MF.

\* Les subventions de l'Etat pour le Conservatoire National de Région et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont estimées respectivement à 2 MF et 1,1 MF.

### **LES PRODUITS DOMANIAUX ET D'EXPLOITATION**

La «vente de produits, prestations de service», hors taxes des ordures ménagères, est évaluée à 63 MF (62,3 MF en 1996).

La prévision des «revenus des immeubles» (hors CCAS) est estimée à 5,5 MF (5,9 MF en 1996).

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passerait de 36,2 MF à 39 MF en 1997, soit une augmentation de 7,7 %. Cette augmentation résulte partiellement de la prise en compte de charges nouvelles concernant le déferraillage et l'évacuation des mâchefers.

Le produit du versement-transport est évalué à 60 MF (57,5 MF en 1996), soit + 4,3 %.

### **LES EMPRUNTS**

Le maintien de l'effort en faveur des investissements avait entraîné, au cours des exercices antérieurs, un recours plus important à l'emprunt.

S'agissant du budget principal, le plus important par son montant et pour l'incidence qu'il a sur la fiscalité locale, le montant de l'emprunt s'était élevé à près de 100 MF en 1992, 1993 et 1994.

Dès 1995, ce montant avait été limité à 90 MF. Cet effort de réduction de l'emprunt avait été poursuivi en 1996 avec un montant de 80 MF. Il sera maintenu en 1997 puisque 80 MF également sont prévus pour ce dernier exercice, ce qui entraînera une augmentation sensible de notre autofinancement.

Pour les budgets annexes, le montant des emprunts sera en régression (8,1 MF contre 10,5 MF en 1996).

Un contexte de détente sur les taux monétaires et obligataires a caractérisé l'année 1996. Les taux court terme ont atteint des niveaux historiques très bas (en fin d'exercice 1996, le Pibor 3 mois était inférieur à 3,50 %) tandis que les taux long terme sont restés orientés à la baisse (en fin d'année 1996, l'OAT 10 ans était inférieure à 6 %).

Malgré des prêts contractés à des taux intéressants (compris entre 4,85 % pour les prêts à 3 ans et 5,50 % pour les prêts à 14 ans), il n'en reste pas moins vrai que les taux réels d'intérêts des prêts long terme restent élevés (environ 4 %), si on tient compte de l'écart entre le taux d'intérêt et l'inflation.

Ce constat justifie que le montant de l'emprunt, permettant la réalisation de nos investissements, soit maintenu à un niveau très raisonnable.

## L'EVOLUTION DES GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES

### L'ANNUITE DE DETTE

L'annuité de dette du budget général diminue de 5,5 MF par rapport à la prévision 1996. Pour le budget principal, l'annuité de dette diminue (- 4,8 MF, soit - 2,7 %), tout comme celle des budgets annexes (- 0,7 MF soit - 3,2 %).

La gestion active de la dette conjuguée à une importante baisse des taux d'emprunts, nous permet d'afficher pour l'année 1996 un taux moyen pondéré sur l'ensemble de notre encours de 6,93 % contre 7,2 % prévu l'an dernier à cette même époque.

### LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Comme je l'ai indiqué précédemment, cette catégorie de dépenses est considérée comme prioritaire eu égard notamment aux incidences en matière d'emploi auprès des entreprises locales.

Elles s'étaient élevées à 172,1 MF en 1996 (BP et BS) en y incluant les subventions d'équipement classées en section de fonctionnement.

133,4 MF concernaient le budget principal et 38,7 MF concernaient les budgets annexes.

Pour 1997, ces mêmes dépenses d'équipement s'élèveront à environ 135 MF pour le budget principal et 45,4 MF pour les budgets annexes.

Un effort significatif sera maintenu pour l'entretien de notre patrimoine puisque les tranches annuelles seront de l'ordre de 53 MF contre 45 MF en 1995 et 55 MF en 1996. Comme ce fut le cas au cours des années antérieures, ces crédits seront principalement destinés aux travaux de sécurité et aux établissements fréquentés par le plus grand nombre d'utilisateurs.

Au titre des opérations nouvelles ou déjà engagées et qui s'intègrent dans le projet Besançon 2001, citons :

\* en matière de tourisme, la réalisation d'une première tranche de travaux au camping de Chalezeule pour 2,1 MF afin de faire bénéficier cette structure d'un classement trois étoiles nouvelles normes conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre dernier.

\* en matière de déplacements urbains et de stationnement, 4,35 MF seront consacrés à divers travaux de voirie relatifs au plan de transports et à des acquisitions d'équipements pour la gestion du stationnement au centre-ville.

\* en matière d'éclairage public touchant nos bâtiments, 500 KF seront consacrés au plan LUMIERE du centre-ville, complétés par 400 KF versés par EDF conformément à la convention passée avec cet organisme.

\* en matière d'urbanisme :

- . 4 MF seront consacrés aux études et aux acquisitions Place du Marché,
- . 2 MF seront consacrés à d'autres acquisitions foncières,
- . 2 MF solderont le coût d'acquisition de l'usine SUPERFOS aux Prés-de-Vaux,

\* en matière d'aménagement de quartiers, 1,75 MF seront consacrés aux espaces extérieurs dans les quartiers Palente (350 KF) et Brulard (1,4 MF).

\* en matière de travaux d'équipement :

. 800 KF seront consacrés au domaine associatif (maisons de quartier de Saint- Claude et de Saint-Ferjeux),

. 1,6 MF seront consacrés au domaine cultuel (800 KF pour la restructuration de l'Eglise Saint-Maurice et 800 KF pour des travaux à l'Eglise de la Madeleine),

. 500 KF (auxquels s'ajouteront 3,6 MF provenant des subventions versées par l'Etat et le Département) seront consacrés au domaine culturel, permettant ainsi de lancer la première tranche de travaux du Musée du Temps (partie Monument Historique),

. 8,5 MF seront consacrés au domaine de l'enseignement (construction du groupe scolaire de l'Impasse Granvelle),

. 34,7 MF seront consacrés au domaine sportif et notamment à la construction de la piscine La Fayette (33 MF) et pour 1,7 MF correspondant à une première tranche de la rénovation des tribunes du stade Léo Lagrange.

Pour ce qui concerne les budgets annexes, on peut mentionner :

\* **Pour le Budget des Eaux :**

- . Travaux sur réseau : 7 MF
- . Acquisition de matériels et d'équipements : 3 MF

\* **Pour le Budget de l'Assainissement, citons :**

. 1<sup>ère</sup> tranche collecteur Nord-Ouest pour réalisation de la voie de desserte et de contournement : 20 MF

- . station d'épuration - travaux de maintenance : 5 MF
- . réseau d'assainissement : 4,7 MF
- . acquisition de matériels et d'équipements : environ 2,5 MF

### **LES DEPENSES DE PERSONNEL PERMANENT**

Depuis de nombreuses années, un effort limité mais régulier de réduction des effectifs a été appliqué.

Cette démarche qui s'est accompagnée de procédures de redéploiement et d'amélioration de l'efficacité professionnelle de notre personnel sera encore poursuivie en 1997 afin de maintenir l'évolution de la masse salariale du personnel permanent à moins de 2 %, GVT (Glissement Vieillesse Technicité) compris soit un pourcentage nettement inférieur à celui constaté dans des collectivités d'égale importance.

Notre objectif est en effet de tenter de maintenir en fin de mandat nos effectifs globaux à leur niveau actuel majoré de 20 emplois de ville, tout en intégrant les recrutements supplémentaires générés par l'ouverture de nouveaux équipements (piscine La Fayette et musée du Temps notamment).

Il va sans dire que les réductions d'effectifs interviendront comme ce fut le cas au cours des années antérieures à l'occasion des départs et plus particulièrement des départs en retraite.

### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT**

La rigueur de gestion que nous nous imposons depuis plusieurs années nous amène à limiter l'évolution de ces crédits au montant de 1996 sauf pour les secteurs de la Politique de la Ville et de l'Action Sociale.

Les faibles progressions, voire les diminutions appliquées à ces catégories de dépenses ne seront pas sans incidences sur le volume ou la nature des services assurés pour le bien-être de nos concitoyens.

Il y a, à l'évidence, un équilibre à trouver entre le niveau et l'ampleur des services à offrir et les moyens tant humains que financiers que nous pourrions mettre en oeuvre.

J'ai demandé à la Municipalité et à nos services de lancer, au cours de l'année 1997, une réflexion en ce domaine.

### **LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, un effort sera globalement demandé à l'ensemble de nos partenaires quelle que soit la nature des liens juridiques avec notre collectivité (contrats indexés ou simples dotations décidées par les différentes commissions).

Globalement, les crédits 1996 seront reconduits en 1997. La subvention au CCAS augmentant de 4 %, des réductions devront donc être opérées sur les autres subventions et participations.

### **CONCLUSION**

Les orientations qui vous sont proposées et qui prennent en compte un tassement significatif de nos ressources financières conjugué avec une faible évolution de l'inflation vont entraîner fort logiquement une augmentation modérée du budget de 1997.

Trois secteurs voient malgré tout leurs crédits augmenter :

- l'action sociale
- la politique de la ville
- l'investissement qui constitue un soutien à l'économie.

S'agissant du budget principal, l'évolution constatée au cours des exercices antérieurs (augmentation du budget proche de l'inflation de l'année précédente) devrait se poursuivre en 1997.

L'évolution du budget principal pour 1997 devrait être en conséquence d'environ + 2 %.

Pour ce qui concerne les budgets annexes, leur augmentation devrait être de l'ordre de 5 %.

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle que ce sont des orientations budgétaires et que tous les chiffres indiqués sont des ordres de grandeur. Ils peuvent par conséquent être retenus tels qu'ils sont pour le budget ou, ici ou là, être quelque peu différents.

**M. VUILLEMIN** : Un débat d'orientations budgétaires est pour nous, élus, l'occasion privilégiée de faire le point de la situation, d'afficher des intentions budgétaires et fiscales, d'inscrire notre action dans une perspective.

C'est pourquoi mon intervention comprendra trois parties. Outre la situation, je m'attacherai à présenter notre stratégie financière et notre action pour 1997 et au-delà.

La situation financière de Besançon est celle de toutes les grandes villes, difficile. Cette situation résulte de facteurs extérieurs que je vous rappelle pour mémoire : le désengagement de l'Etat (en 1996, c'est la dotation globale d'équipement qui pour les communes de plus de 20 000 habitants a été supprimée, ce qui a représenté pour la Ville une perte de 3 MF), l'augmentation de nos charges (la CNRACL : 8 MF de plus sur le budget 1996 portant la contribution totale à près de 60 MF, c'est-à-dire 15 % du produit fiscal de la commune, le contingent d'aide sociale : 27 MF en 1996). Pour mémoire aussi, et ce n'est pas négligeable, l'augmentation de la TVA de 2 points en août 1995 qui a entraîné en 1996 pour la Ville une dépense supplémentaire de 6 MF. Voilà pour l'essentiel des facteurs externes.

Cette situation résulte également de facteurs internes : ouverture de nouveaux équipements (c'était la patinoire il y a déjà quelques années, ce sera bientôt la piscine) et un phénomène relativement nouveau qui touche non seulement la Ville de Besançon mais plus généralement l'ensemble des communes, c'est la baisse des recettes. A Besançon en 1996, pour le budget de la Ville, le CCAS, la CTB, c'est une somme de l'ordre de 14 MF qui manque par rapport aux prévisions budgétaires de 1996. Tout cela est bien connu, on a déjà eu l'occasion de le dire, de l'écrire donc je n'insiste pas.

En revanche, toujours dans cette première partie sur la situation, je souhaiterais mettre l'accent sur deux points qui me paraissent particulièrement importants. Le premier concerne le coût de la centralité. Besançon, c'est une commune, c'est aussi une ville centre et une capitale régionale et cela a un coût, il ne faut jamais l'oublier. Selon une enquête de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, le coût de la centralité représente une très lourde charge pour les seules grandes villes -c'est une étude je crois qui remonte à 1995- estimée à l'époque à 1 231 F par habitant et par an. Et pourtant les investissements que font les grandes villes en matière d'équipements structurants qui bénéficient à l'agglomération, voire au département ou

à la région, relèvent de l'aménagement du territoire et pourtant ces charges ne sont pas intégrées aux critères d'attribution des concours financiers de l'Etat. Certes, il existe une dotation ville centre intégrée dans la dotation globale de fonctionnement ; en 1996 pour Besançon elle était légèrement supérieure à 8 MF.

Je crois qu'au-delà des paroles, pour bien comprendre il faut donner quelques exemples. Dans le domaine sportif, la piscine : coût près de 70 MF, participation de l'Etat jusqu'à présent : 200 000 F, le Conseil Général 1 400 000 F, la Région on attend toujours, le reste entièrement à la charge de la Ville pour la part investissement ; en septembre 1998, la Ville devra assurer aussi le fonctionnement de cette structure, estimé sur une année à 4 MF.

Autre domaine : les voies de communication. On a inauguré au printemps dernier le tunnel ; coût 100 MF, rien de l'Etat, la Région et le Département ont contribué, nous les en remercions, à hauteur de 16 MF chacun, le reste environ 70 MF à la charge de la Ville.

Dans le domaine culturel, Ecole Régionale des Beaux-Arts : budget de 14 MF, pour la Ville plus de 11 MF, le Conservatoire, budget de 21 MF, pour la Ville 17 MF, le Théâtre 4 MF à la charge exclusive de la Ville, l'Orchestre 3 300 000 F dont 2 700 000 F à la charge de la Ville, etc. J'en reste là.

Je ne veux pas dire par là que la Ville ne souhaite plus ou envisage de ne plus assumer ses responsabilités de ville centre et de capitale régionale. Au contraire, nous les assumons et nous en sommes fiers mais ce que je tiens à dire, c'est que dans un contexte difficile qui est celui de toutes les grandes villes, il conviendrait qu'une plus grande solidarité s'exerce en direction des villes centres en général et de la capitale régionale en particulier. C'est le premier point sur lequel je voulais insister.

Deuxième point : dans ce contexte difficile, Besançon dispose d'atouts non négligeables. Ils sont au moins au nombre de trois. Premier atout : l'endettement, la dette permet de mesurer la santé financière d'une commune. Selon une enquête des Echos qui remonte à juin 1995 mais confirmée par une autre enquête de 1996 portant sur le poids de la dette des 100 plus grandes villes, Besançon apparaît en 56<sup>ème</sup> position par ordre décroissant avec un endettement en francs par habitant de 7 617 F, loin derrière Avignon 23 000 F, Nantes 16 000 F, Bordeaux 15 000 F, Nice 13 000 F, Grenoble 13 000 F et j'arrête là. Ce résultat a été confirmé par une enquête plus récente du Figaro, donc ce n'est pas BVV qui le dit, ce sont des journaux a priori objectifs, enfin ce que je veux dire, c'est que l'information ne vient pas de nous. Premier atout donc, l'endettement.

Deuxième atout : la fiscalité. C'est vrai que pour le contribuable, les impôts locaux sont toujours trop lourds. Pour le contribuable, les impôts locaux c'est la Ville et on en a eu la preuve si on en doutait à l'automne dernier lorsque le Gouvernement a décidé en loi de finances 1996 d'abaisser le plafond ouvrant droit au dégrèvement partiel de taxe d'habitation de 16 000 et quelque francs à 13 300 F donc décision prise par le Gouvernement, votée en assemblée etc. A qui a-t-on demandé des comptes ? Aux élus locaux bien sûr ! Le Maire, moi-même et nos services avons reçu de très nombreuses lettres nous demandant des explications sur une décision dans laquelle on n'a vraiment aucune responsabilité. Cela confirme bien que dans l'esprit de beaucoup de gens, les impôts locaux c'est la Ville. On regarde le total en bas à droite, on ne s'occupe pas de ce qu'il y a avant, mode de calcul etc. et on dit que la Ville a augmenté les impôts. Donc il y a encore un gros effort de communication à faire ; on l'a commencé l'an dernier en 1996, on continuera en 1997. C'est à tel point d'ailleurs que la revue que vous connaissez certainement, Grandes Villes Hebdo, avait publié l'an dernier un article sur ce problème avec un titre très évocateur : «le plafond baisse, les élus trinquent». Je disais tout à l'heure que pour le

contribuable, les impôts locaux sont toujours trop lourds, c'est vrai mais dans l'absolu cela ne veut rien dire car il faut toujours dire par rapport à qui, à quoi ou à quel service rendu. On a déjà suffisamment donné les chiffres mais je crois que je peux les rappeler. Si on regarde les principaux tableaux en matière de taux notamment, Besançon avec un taux de taxe d'habitation de 17,61 apparaît en 18<sup>ème</sup> position sur 45 par ordre décroissant, taxe professionnelle : 14,07 et 26<sup>ème</sup> position sur 42, toujours par ordre décroissant.

Troisième atout, loin d'être négligeable lui aussi, une capacité d'autofinancement très intéressante qui permet à la Ville de Besançon d'établir un programme d'investissements important sans recourir davantage à l'emprunt. Je crois que c'est très important car quand une ville est très endettée et qu'elle occupe aussi les premières places de la fiscalité, elle ne dispose pratiquement de plus aucune marge de manoeuvre. Ce n'est pas le cas de la Ville de Besançon et c'est surtout sur ce point-là que je voulais insister. C'était donc le premier point de mon intervention.

Deuxième partie : la stratégie financière. Les choix à faire en matière de stratégie financière doivent bien évidemment tenir compte des dispositions apportées par la loi de finances pour 1997 et de l'évolution des bases de la fiscalité locale. De nombreuses incertitudes pèsent encore ; l'évolution des bases de la fiscalité locale nous sera communiquée par les services fiscaux au mieux fin janvier sinon début février et il y a encore un certain nombre d'incertitudes sur la loi de finances concernant les montants de la DSU, etc. S'agissant des dotations de l'Etat, nous pouvons tenir pour certain à l'heure actuelle que la dotation globale de fonctionnement, qui était de 195 MF en 1996, évoluera de + 1,3 % en 1997. Je rappelle que l'inflation en 1996 était de 1,7 % ; elle avait évolué de 1,8 % par rapport à 1995.

Les autres dotations, subventions sont pour l'instant reconduites au niveau qui était le leur en 1996.

La fiscalité est un poste important des ressources de la collectivité puisqu'elle procure 40 % des recettes de fonctionnement. C'était en 1996, 412 MF. La ressource évolue vous le savez en fonction de deux éléments : les bases et les taux votés par le Conseil Municipal. La politique fiscale d'une collectivité doit être appréciée au travers de l'ensemble des éléments fiscaux aboutissant au montant de l'impôt et pas uniquement à travers des taux comme c'est trop souvent le cas. Le 24 juin dernier, notre assemblée a décidé à l'unanimité, d'augmenter de 5 % l'abattement général à la base, ce qui correspond à une diminution de l'assiette fiscale de taxe d'habitation pour tous les Bisontins, augmentation de l'abattement général à la base qui va donc passer de 5 à 10 % et qui s'accompagne parallèlement d'une hausse des taux. Cet abattement se calcule en pourcentage sur la valeur locative moyenne communale. Il était de 730 F en 1996, il sera donc de 1 470 F cette année. Ce qui est important, c'est qu'il bénéficie à tous les contribuables en résidence principale. Il est le seul abattement dont bénéficie la majorité des foyers bisontins qui n'ont pas de personne à charge ; il bénéficie également à tous les contribuables en résidence principale, quel que soit le nombre de personnes à charge. Cette solution fiscale permet d'annuler l'effet sur la taxe d'habitation d'une hausse des taux rendue obligatoire par la rétractation des dotations de l'Etat. Le gain attendu de cette opération sera de l'ordre de 13 MF.

Bien qu'on ne juge pas la politique fiscale d'une commune aux seuls taux, etc. je m'empresse d'ajouter -car là aussi cela va faire l'objet de commentaires certainement- que même l'augmentation de ces taux maintiendra Besançon à un classement tout à fait convenable.

S'agissant de la taxe professionnelle (TP), l'intervention de la Ville en faveur des petites structures sera poursuivie. Il convient de rappeler que 1 362 entreprises bénéficiant à Besançon de la cotisation minimum obligatoire de TP se voient calculer ladite cotisation à partir d'un local de référence retenu par le Conseil Municipal dont la valeur locative est inférieure aux deux tiers de la valeur locative moyenne de la ville. Autre mesure prise par notre assemblée -toujours au Conseil Municipal du 24 juin de l'an dernier- la décision d'instaurer une réduction de 50 % de la cotisation minimum de TP pour des entreprises exerçant leur activité à temps partiel. Il convient donc de souligner l'effort de la Ville en direction du commerce, de l'artisanat et des petites entreprises.

Un mot sur l'emprunt sinon le tableau ne serait pas complet ; en 1997 comme en 1996 le recours à l'emprunt sera limité pour le budget principal à 80 MF, cela je le rappelle parce que notre capacité d'autofinancement, grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, permet malgré ce recours limité, de présenter un programme d'investissement qui sera, je peux le dire d'emblée, en 1997 plus important qu'en 1996. A titre de rappel, l'emprunt de la Ville était de 100 MF en 1992, 1993 et 1994, de 90 MF en 1995, 1996 et sera donc de 80 MF en 1997.

A partir de la situation, des premières grandes orientations en matière d'emprunt, de fiscalité, etc. et dans la mesure où faire de la politique c'est affecter des moyens, c'est-à-dire des crédits à des objectifs et à des actions, comment pourra se décliner notre action pour l'année 1997 et au-delà ?

Première idée, le budget principal de cette année -comme les autres d'ailleurs- sera une étape dans la réalisation du projet présenté aux Bisontins en 1995. Dès lors, il convient de dépasser l'horizon des 12 mois à venir et de s'inscrire dans une perspective plus lointaine, 2001. Je rappelle que notre projet se déclinait selon deux volets : la vie quotidienne -c'était l'emploi au coeur, la citoyenneté, l'écoute des jeunes, la solidarité- et la dimension de ville centre et de capitale régionale.

Parmi les objectifs affichés, il y a celui de la politique de la Ville. Je rappelle qu'en 1995, ce secteur disposait d'un budget de 12 MF, en 1996 un effort considérable a été fait puisqu'il a augmenté de 17 %. Cette année il n'augmentera pas autant, le contexte ne le permettant pas, mais il augmentera plus que les autres secteurs.

Parmi les points forts ou les priorités de ce secteur, on peut citer la Mission Locale, la Régie de Quartier, le Relais Jeunesse qui vient d'être inauguré, les Conseils de Quartier qui se mettent en place. La solidarité se mesure aussi à travers les subventions accordées au CCAS, subventions qui évolueront en 1997 d'un pourcentage relativement important, 4 % par rapport à 1996. Dans le contexte actuel, ce n'est pas rien.

Autres priorités, tout ce qui tourne autour du secteur de l'économie et de l'emploi. La Ville ne peut pas donner d'emploi à tous les demandeurs d'emploi. Simplement notre action se décline en différents volets : il convient d'abord de permettre aux entreprises en place à Besançon de pouvoir se développer, s'agrandir. C'est toute la politique menée en terme d'immobilier industriel, de terrains, de mise à disposition, on a vu l'exemple de SUPERFOS ou d'autres exemples encore où la Ville est capable dans des délais courts de mettre à disposition d'un chef d'entreprise les mètres carrés, les terrains, les locaux dont il a besoin. Il convient également d'améliorer l'attractivité de Besançon et de l'agglomération de manière à faire venir des entreprises, être capable de les accueillir au mieux et c'est ce que nous essayons de faire avec notre politique d'immobilier industriel. Nous comptons aussi sur le développement du réseau Lumière qui est un atout pour la Ville pour attirer également des entreprises, dès lors que

cet outil formidable de développement conserve son caractère de servir l'intérêt général, c'est-à-dire Besançon et son agglomération. Dans ce secteur-là, il convient également de signaler le Parc Scientifique et Industriel qui va être une des priorités dans les années à venir en matière de développement économique.

En ce qui concerne la dimension de capitale régionale et de ville centre, c'est toute la politique de développement des équipements structurants. J'ai évoqué tout à l'heure la piscine, je pourrais parler de l'école Granvelle, du Musée du Temps, de la Place du Marché, tout ce qui se met en chantier ou qui se poursuit en 1997. Au-delà de 1997, c'est encore le Parc Scientifique et Industriel, le Musée du Temps qui se poursuivra, la Place du Marché sans oublier le futur Pôle Santé Jean Minjoz auquel il faudra bien songer, qui se posera à nous en terme d'aménagement à partir de 1999 - 2000. Je n'oublie pas les voies de circulation, l'aménagement du Parc des Expositions, etc.

Dans le secteur économique, j'ai oublié de signaler l'effort fait par la Ville je dirais en tant que donneur d'ordres, c'est-à-dire toutes les commandes, les demandes faites par la Ville à des chefs d'entreprise pour ici construire, ailleurs restructurer, rénover, etc. Je préside la commission d'appel d'offres et à ce titre nous voyons passer tous les marchés proposés par la Ville au monde économique. En 1996, ce sont 406 marchés qui sont passés en commission, 178 marchés de fournitures, 228 marchés de travaux ; en 1995, ce nombre était d'environ 300, donc plus de 100 marchés de plus, ce n'est pas rien. C'est vrai que cette augmentation s'explique aussi parce que certains marchés peuvent s'étaler sur plusieurs années, mais il n'empêche qu'en 1996, au titre des marchés publics, c'est 134 MF, un peu plus même, qui ont été mis à disposition du secteur économique, des chefs d'entreprise et c'est une manière aussi pour nous de soutenir l'activité économique de la Ville, de l'agglomération, de la région.

En conclusion, dans un contexte difficile pour les grandes villes, j'insiste mais il faut bien faire passer le message et encore une fois ce n'est pas propre à la Ville de Besançon, il suffit de lire notamment toutes les enquêtes qui nous sont adressées par l'Association des Maires des Grandes Villes, Besançon a fait le seul choix qui s'imposait, celui de la rigueur mais une rigueur qui ne consiste pas à baisser les bras et à attendre je ne sais qui ou je ne sais quoi. Elle se traduit d'une part par l'action, l'action en interne par la recherche d'économies, par la maîtrise de nos dépenses et tout cela encore une fois nous conduit à avoir un autofinancement de plus en plus appréciable. Il serait facile d'équilibrer un budget en recourant massivement à l'emprunt, en augmentant plus qu'il n'est souhaitable la fiscalité, etc. nous avons refusé ce choix. La rigueur donc n'interdit ni le dynamisme, ni le développement de la ville, j'y ai fait allusion en citant un certain nombre d'équipements. Besançon investit dans ce contexte difficile, j'ai donné quelques chiffres. Elle investit à la fois pour répondre à la demande de ses habitants et pour permettre à la Ville de tenir son rang de ville centre et de capitale régionale.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur le Premier Adjoint qui a beaucoup de mérite et beaucoup de compétences qu'il a acquises maintenant dans ce secteur difficile d'un budget, d'orientations budgétaires. Je voudrais également remercier tous les services qui concourent avec lui à faire en sorte que nous puissions aller de l'avant et que tout soit très clair, net, transparent. Les orientations ont été bien définies et je pense que nous allons pouvoir en discuter. Nous appliquerons le règlement habituel, c'est-à-dire deux prises de parole maximum et je donne la parole à M. JACQUEMIN.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, chers collègues, il ne viendrait effectivement à l'idée de personne aujourd'hui de contester les conditions difficiles de l'équilibre financier de tous les budgets publics, que ce soit de l'Etat ou des collectivités territoriales et nous partageons tout à fait ce qu'a dit l'Adjoint aux affaires financières sur ce point.

Ce débat d'orientations budgétaires pourrait donner lieu à de longs développements, mais ce n'est pas mon souhait. Je voudrais simplement cibler mon propos sur deux éléments, la rigueur et notre capacité de prospective, autour desquels je ferai deux suggestions.

Il est naturel que nous partagions un souci de rigueur mais il faut qu'elle s'applique à tout. Or, dans la présentation que vous nous faites du budget 1997, on a un peu de mal à croire à la sincérité de ce coup de menton que vous donnez pour la rigueur. D'abord vous nous mettez tout de suite en garde en bouclant la discussion sur la fiscalité, rappelant que nous en avons délibéré le 24 juin et qu'il n'est pas question d'y revenir. Ce n'est pas aussi sûr que cela car le 24 juin vous nous avez demandé d'augmenter finalement les taux de près de 5 %, c'est-à-dire d'augmenter l'imposition de 5 % sur les Bisontins au prétexte ou à l'argument que ce serait pour compenser les insuffisances de dotations de l'Etat. Je souhaite qu'on s'arrête un peu plus sur cette question ; pour compenser la réduction de l'assiette sur la taxe d'habitation de 5 %, vous proposez d'augmenter le taux de presque autant et ce sera neutre pour la taxe d'habitation.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas neutre du tout.

**M. JACQUEMIN** : C'est réparti différemment mais globalement ce que l'on perd en assiette on le regagne par le taux, c'est ce que vous dites mais c'est vrai que cela entraîne une répartition vis-à-vis des foyers différente du poids de la taxe d'habitation et tous les tableaux d'ailleurs nous ont été donnés à ce sujet. Ce n'est pas sur ce point que je veux intervenir. Je crois que l'effet recherché est un effet juste et je ne le conteste pas.

Par contre, là où je dénonce le tour de passe-passe c'est quand vous nous amenez de ce fait à augmenter l'ensemble des autres impôts. Qu'il y ait une modification de la taxe d'habitation, je veux bien mais vous nous faites un paquet cadeau qui va bien au-delà, c'est-à-dire que vous augmentez la fiscalité de la taxe foncière, du foncier non bâti et de la taxe professionnelle. Et tout cela au prétexte que vous perdrez en gros 13,6 MF de dotations d'Etat, ce que vous répétez dans votre document. Or depuis juin, vous me permettez de dire que nous avons des éléments d'information précis sur ce que seront pour 1997 les dotations de l'Etat qui s'était engagé à respecter un pacte de stabilité au terme duquel toutes dotations confondues en tout cas les trois principales : DGF, DSU et DGD, étaient calculées en tenant compte de la dérive des prix et de l'augmentation du PIB. Ce pacte est respecté et l'augmentation globale des dotations sera de 1,53 %, selon des documents tout à fait officiels. Donc on sait très précisément quelles seront les ressources pour le budget à ce niveau-là.

Et je reviens sur un point évoqué par M. VUILLEMIN puisque c'est un sujet qui remonte perpétuellement à la surface lors de ces Conseils Municipaux : la DGE. C'est vrai qu'elle a été supprimée ; j'en conviens ce n'était peut-être pas très adroit mais il n'empêche que globalement, financièrement ce qu'on a perdu en DGE on l'a regagné dans le pacte de stabilité, je dirais même qu'il y a eu un aspect positif qui a été celui-ci : on a regagné en DGF ce qu'on avait perdu en DGE et par voie de conséquence la DSU pour les villes plus urbanisées calculée sur la progression de la DGF a été en croissance, nous avons donc profité indirectement de la suppression de la DGE.

En conclusion, vous ne pouvez pas aujourd'hui, Monsieur le Maire, justifier l'augmentation de l'impôt auprès des Bisontins par l'insuffisance des dotations de l'Etat, ce n'est pas possible d'autant que nous avons levé au cours de la discussion budgétaire une hypothèque qui était effectivement lourde, c'est celle de l'augmentation des cotisations de la CNRACL puisque vous disiez dans la même délibération du 24 juin que nous avions un risque d'augmenter de 8,6 MF ces cotisations. Cela ne sera pas puisque l'Etat s'est engagé, par des mécanismes de compensation financière, à ne pas augmenter les cotisations de la CNRACL en 1997. Il n'y aura

donc pas cette augmentation de 8,6 MF que vous redoutiez. Enfin, les doutes qu'on avait sur la compensation au titre de la réduction pour embauche et investissement -le fameux REI que le Gouvernement voulait supprimer mais qui a été maintenu à la demande d'ailleurs des parlementaires- sont levés.

Donc la situation sur les dotations d'Etat est tout de même très claire. Je ne vois pas où subsistent des incertitudes quant à la loi de finances à part bien entendu l'évolution des bases mais cela est tout à fait traditionnel. Monsieur le Maire, je demande à ce que vous corrigiez la présentation que vous faites. Si vous voulez augmenter l'impôt bisontin, ne le faites pas en imputant la responsabilité à l'effacement de l'Etat dans ses dotations, cela n'est pas exact.

S'agissant toujours des recettes, vous poursuivez une politique de désendettement et donc de moindre recours à l'emprunt, ce qui est tout à fait louable. D'ailleurs au passage, l'opposition ne vous a jamais épinglé sur le taux de l'endettement par habitant. Ce que nous avons toujours dit, c'est qu'il fallait rapprocher le taux d'endettement par habitant du revenu disponible des ménages et que c'est précisément le revenu des ménages bisontins qui n'est pas élevé par rapport à la moyenne nationale, ce qui rend la pression de l'impôt plus difficile, c'est ce qui se traduit en pression fiscale. Je donne simplement cette précision car c'est tout à fait la réalité. Signalons à propos de l'emprunt que la baisse des taux d'intérêt est une très bonne chose, que ce sont les dividendes aussi de la politique de rigueur menée au niveau de l'Etat pour essayer de contenir le déficit public et que la Ville empoche ce dividende-là. Tant mieux mais on peut le saluer au passage car cela représente plus de 5,5 MF dans le budget 1996.

Nous avons souvent dit ici que la Ville a un rythme d'investissement insuffisant compte tenu des besoins. C'est un vieux reproche que vous avez entendu depuis longtemps mais qui n'en demeure pas moins exact. Il y a donc naturellement des retards accumulés d'investissements pour avoir une ville qui soit en mesure de bien accomplir toutes ses missions. Ceci est à rapprocher de la politique de moindre recours à l'emprunt.

Les renseignements que vous nous donnez aujourd'hui dans votre document de préparation budgétaire, il faut le reconnaître, ne sont pas des documents très prospectifs. On n'y voit aucun tableau. Vous nous dites, ce qui est louable, que vous voulez aller au-delà des 12 mois, réfléchir à l'horizon 2001. Je vous mets au défi de trouver dans votre document de préparation budgétaire un seul tableau qui nous donne des éléments prospectifs au-delà de 1997 en allant jusqu'à 2001. Et pourtant ils seraient les bienvenus. Nous pourrions ainsi rapprocher, ceux qui sont Conseillers Régionaux ici dans cette assemblée, les éléments de préparation budgétaire dont nous disposons notamment au moment du choix précisément du niveau de recours à l'emprunt.

Je voudrais vous poser deux questions, Monsieur le Maire. Pour réaliser vos promesses d'ici à 2001, quel est le montant global d'investissement auquel vous serez amené à faire face, en y intégrant naturellement les tranches annuelles qui permettent de maintenir l'équipement public, le patrimoine en l'état ? C'est une première question. On aurait besoin d'un bilan consolidé des obligations qui seront les nôtres en terme d'investissement jusqu'en 2001.

Deuxième question, ne pouvez-vous pas nous donner plusieurs scénarii de recours à l'emprunt ? Vous nous dites qu'on empruntera 80 MF. Vous avez peut-être la vérité révélée mais j'aurais souhaité que dans le débat d'orientations budgétaires vous puissiez nous présenter un certain nombre d'hypothèses de recours à l'emprunt, 70, 80, 90, 100 et leurs conséquences pour que nous puissions juger en toute connaissance de cause avec les simulations sur la dette dont il n'y a pas d'ailleurs le tableau d'amortissement dans votre document, et les répercussions sur le niveau de la fiscalité. En privant le Conseil de ces bases d'appréciation indispensables à tout débat d'orientations, la réflexion sur l'avenir de notre cité paraît bien difficile à engager.

Un mot pour terminer sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Notre constat est qu'un effort a été réellement fait pour stabiliser le pourcentage des dépenses de personnel. Vous le dites c'est vrai, il y a eu l'embellie qui a été due au transfert des sapeurs-pompiers en 1994 au District mais il nous semble qu'entre 1995 et 1996 -je ne parle pas des dépenses de personnel mais de l'ensemble des dépenses de fonctionnement- vous repartez à la hausse et sur le chemin du dérapage des frais de fonctionnement puisqu'on arrive en 1996 à 79,1 % contre 78,6 % en 1995 et que vous avez tout de même bénéficié de 5,5 MF de diminution de charge de la dette qui représentent 0,6 point. Donc on voit que la tendance est à la hausse dans la part des dépenses de fonctionnement, et sur ce point votre document d'orientations budgétaires n'apporte pas de précisions. Vous reconnaissez avoir des difficultés, qu'il faut trouver un meilleur équilibre entre les services à offrir à la population et les moyens qu'on pourra y mettre. Vous ajoutez qu'une réflexion sera menée en ce sens en 1997.

On n'en sait pas plus sur la capacité que vous aurez dans la présentation du budget à venir, à maîtriser effectivement l'augmentation des frais de fonctionnement. Donc vous semblez un peu repousser l'heure des choix.

En conclusion, Monsieur le Maire, j'ai deux demandes à formuler. La première : si les dotations d'Etat sont au rendez-vous d'après ce que nous dit la loi de finances votée par le Parlement, votre argument, les 12 MF de pertes, tombe. Or c'est cet argument-là qui justifiait votre augmentation de l'imposition aux Bisontins. Nous demandons expressément à ce moment-là que vous revoyiez votre position et que nous prenions une deuxième délibération.

La deuxième question est en fait une demande de complément d'informations pour savoir à quel niveau cet emprunt doit se situer afin de tenir d'ici à 2001 les engagements pris.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur le Député. Jacques VUILLEMIN vous répondra. Il m'apparaît contradictoire de dire : «vous avez bien fait de diminuer l'emprunt mais vous ne faites pas assez d'investissements». Vous voulez faire davantage d'investissements avec moins d'emprunt ? C'est un petit peu la quadrature du cercle. On a un autofinancement très important pour tous nos investissements. Nous ne sommes pas une collectivité territoriale chargée, comme la Région par exemple, de faire beaucoup d'équipements, beaucoup d'investissements. Nous sommes chargés de rendre un très grand nombre de services à nos concitoyens, donc du fonctionnement.

Quand vous dites qu'on a augmenté la part du fonctionnement en 1996, c'est l'année je crois où justement nous avons dû acquitter 8,6 MF de plus au titre de la CNRACL. Que nous réserve l'avenir en ce domaine ? Tous les experts disent que la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Locales est en déficit et on compense cela depuis deux ans par des artifices. Cela ne pourra pas durer éternellement sauf à supprimer la surcompensation ou la compensation des autres systèmes de retraite. Pour l'instant, c'est une des caisses qui supporte le poids non pas simplement des retraités de la fonction publique et hospitalière mais le poids d'autres régimes qui sont en déficit. Je pense que Jacques VUILLEMIN dira cela mieux que moi.

**M. DUVERGET :** Merci, Monsieur le Maire. Vous avez souligné d'emblée dans le document d'orientations budgétaires que la situation était difficile. Difficile oui, mais quand même pas désespérée.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr que non !

**M. DUVERGET** : Dans ces orientations budgétaires, des éléments me paraissent réalistes, d'autres incomplets dans leurs ambitions. Vous faites très souvent des diagnostics mais vous n'allez pas suffisamment loin pour les dépasser. Premier élément favorable, c'est effectivement une perspective qui devient, mais ce n'est pas facile, pluriannuelle c'est-à-dire que vous envisagez au-delà de 1997 des dépenses d'investissements notamment pour 1998 avec quand même un petit etc. qui me gêne un peu, je ne sais pas ce qu'il y a derrière cet «etc».

**M. LE MAIRE** : On y met ce qu'on veut.

**M. DUVERGET** : Eh oui, justement ! La perspective 2001 s'arrête quand même brutalement en 1998 par cet «etc». C'est là où je me dis que vous êtes bien pessimiste.

Vous avez dans ce document d'orientations budgétaires fort justement placé l'action économique en premier lieu comme nécessité. C'est absolument indispensable. Nous avons eu au printemps un débat là-dessus et je vous avais donné l'accord du groupe RPR pour que nous travaillions ensemble sur ce dossier de l'économie.

Mais il y a quelques éléments qui sont incomplets dans ce dossier, me semble-t-il. Lorsque vous évoquez les nécessaires interventions économiques, il me semble qu'il manque actuellement un outil de pilotage essentiel, une sorte de balise argos de l'économie à Besançon qui est de connaître le plus possible en temps réel la situation des entreprises de façon à ne pas avoir à jouer les pompiers de service -d'autant plus que maintenant ils sont au District- mais bien à réagir le plus possible en temps réel. Ce n'est pas facile comme challenge, je le sais bien mais il me semble qu'il existe des indicateurs permettant de déceler telle ou telle faille dans le tissu économique bisontin, non seulement pour les entreprises mais également pour les banques par exemple. Ainsi, on a eu une annonce lors du dernier Conseil Municipal qui était quand même importante, puis en partie démentie ensuite par le Crédit Lyonnais concernant l'évolution du siège régional. Je crois qu'il est absolument nécessaire aujourd'hui, et je le répète, d'avoir autant que faire se peut des balises argos pour détecter les failles qui peuvent être actuellement apparentes dans le tissu économique bisontin.

M. l'Adjoint VUILLEMIN a tout à l'heure évoqué quelque chose qui me paraît contestable non pas sur le plan du fond mais sur le plan de la forme : le coût de la centralité. Entendons-nous bien, Besançon est capitale régionale, nous l'affirmons chaque jour, ville capitale. A partir de ce moment-là si on parle de coût de la centralité, on subit ; si on parle des devoirs d'une capitale régionale, on assume. Et je pense que c'est plutôt dans ce domaine-là qu'il faut réagir, c'est une question de forme mais je crois que c'est une question aussi de moral donné aux Bisontins, à la population bisontine.

Vous avez évoqué les relations financières avec l'Etat, le besoin de solidarité. Je ne reviendrai pas sur les relations avec l'Etat, Michel JACQUEMIN a fort bien présenté la situation. Cette solidarité est nécessaire entre les collectivités locales Ville, Département et Région, mais je crois qu'il faut retourner le compliment, il faut qu'existe aussi une nécessaire solidarité de Besançon dans l'échelle régionale. Et j'avais évoqué la dernière fois le dossier de l'aéroport de Dole - Tavaux, il me semble que là la solidarité régionale de Besançon vis-à-vis de l'ensemble de la Franche-Comté en prend un coup.

**M. DUVERGET** : Je crois que cela se négocie globalement mais la réciprocité doit être aussi regardée de près, d'où l'intérêt effectivement d'avoir dans ce Conseil Municipal à la fois les représentants de l'Assemblée Nationale et du Conseil Régional, car cela permet de relativiser les choses.

Sur le problème des recettes, vous évoquez avec justesse qu'en fonction de la crise de l'emploi, il y a une diminution des recettes de certains services, crèches, patinoire, bibliothèques, restaurants, restaurants scolaires et transports en commun. Certes c'est un constat. La question qui se pose, c'est comment faire en sorte que ces services, malgré les difficultés actuelles de l'emploi à Besançon et en France puissent continuer à accueillir, à drainer une population importante ? Vous arrêtez le raisonnement en cours, vous constatez mais vous ne rebondissez pas par rapport à cela en vous disant on va se retrousser les manches, que faire ?

Vous parlez du problème de la fiscalité à travers la taxe d'habitation et les autres taxes. Comment réaliser cet équilibre, cette stabilité à deux roues entre les investissements et le fonctionnement ? Les risques de dérapage de toutes les collectivités actuellement sont ceux concernant la diminution des investissements et c'est là où on se trouve devant la situation à Besançon du système du garrot, c'est-à-dire que pour éviter l'hémorragie financière, on serre le ratio investissement-fonctionnement ; on évite peut-être ainsi l'hémorragie mais pas l'étouffement.

Quelle est actuellement la marge de manoeuvre que vous vous donnez pour permettre à des entreprises de venir s'implanter et se développer à Besançon ? Vous ne pouvez pas à la fois vouloir limiter le budget sans diminuer de façon drastique les dépenses de fonctionnement dont la masse est considérable dans une ville de plus de 100 000 habitants. En agissant très légèrement sur le taux de fonctionnement mais en se donnant pour cela une base pluriannuelle jusqu'à 2001, vous pouvez libérer progressivement quelques millions de francs qui seront bien utiles pour que dans telle ou telle politique vous puissiez opérer s'il le faut une petite relance, dans le domaine économique par exemple.

Vous ne pouvez pas développer une politique sociale, une politique de développement des quartiers et une politique de la ville sans avoir ce bas de laine absolument indispensable aux investissements, sinon cette politique de la ville, avec ces conseils de quartiers que vous développez et dont on voudrait bien connaître le bilan d'ailleurs pour les six premiers qui sont installés, un bilan d'étape bien sûr, ne pourra pas avoir d'effet. Elle courra toujours après le déficit d'investissements, c'est-à-dire le déficit d'emplois à Besançon qui est actuellement important, qui n'est pas lié seulement à la politique de la ville bien sûr, mais qui pourrait être minoré par une politique économique offensive. Voilà si vous voulez les éléments, par rapport à des orientations budgétaires que je conçois comme difficiles, que vous oubliez de mettre à la suite de votre raisonnement et c'est pour cela que la population bisontine actuellement ne se sent pas tellement mobilisée parce qu'effectivement elle considère que sa Municipalité ne l'entraîne pas.

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas quels sont vos critères pour savoir si la population bisontine est mobilisée ou pas. Monsieur DUVERGET, le tissu économique nous le connaissons bien car la fonction première que nous avons assignée à notre Service Economique, c'est de suivre presque quotidiennement la vie des entreprises. Nous savons donc bien en amont quand une entreprise commence à connaître des difficultés. Que fait-on alors ? On va discuter, etc. mais on n'a pas de moyens à notre disposition pour agir directement sur les entreprises. Or, ce sont elles qui créent des emplois. Donc on ne peut pas accuser une collectivité territoriale, quelle qu'elle soit, de ne pas être assez dynamique en matière économique car ses pouvoirs sont limités mais je crois qu'en ce qui nous concerne, on fait certainement le maximum.

Je vous ferai un aveu : pourquoi mettons-nous de temps en temps : etc. ou des points de suspension ? C'est pour faire travailler votre imagination, que vous puissiez nous faire des propositions qui aillent plutôt dans notre sens bien sûr mais surtout dans le sens de l'intérêt collectif.

**Mme MONTEL** : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, vous nous présentez aujourd'hui vos orientations budgétaires 1997. Le tout est joliment et habilement présenté. Vous nous annoncez d'emblée que la situation financière de la Ville de Besançon est celle de toutes les grandes villes, difficile. Vous avez au moins le mérite de le reconnaître, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités. Là où le bât blesse, c'est quand vous nous donnez des explications. Vous mettez vos difficultés, du moins une partie, sur le désengagement de l'Etat mais Monsieur VUILLEMIN, l'Etat avant d'être RPR - UDF souvenez-vous, il était socialiste !

Je voudrais rappeler que depuis 1981 la dette publique a augmenté en moyenne de 15 % par an, faites le calcul. Certes depuis, la situation ne s'est pas arrangée.

Après cela, vous nous présentez vos priorités, je cite : une action économique forte et concertée tournée vers la création et le maintien de l'emploi. Avec les délocalisations dues aux accords de Maastricht et le libre échangeisme, je suis curieuse de savoir comment vous allez faire. Deuxième objectif : une action sociale adaptée aux circonstances économiques et démographiques privilégiant la solidarité envers les individus et les familles les plus démunies. Très bien mais vous savez comme moi que les salaires stagnent, que le nombre des chômeurs augmente. Une enquête récente de l'INSEE qui porte sur les quinze dernières années -du temps des socialistes- dresse un constat dramatique de notre situation : un ménage sur dix en France vit sous le seuil de pauvreté. Cela prouve que notre société est entrée dans une phase de décadence. Les Français s'appauvrissent, notre pays s'appauvrit. On nous demande toujours plus d'efforts mais pour quoi faire ? Aujourd'hui tous les clignotants sont au rouge ; depuis l'arrivée du RPR - UDF, le chômage n'a cessé d'augmenter pour atteindre le taux de 12,5 % de la population active et encore, il s'agit là d'un chiffre officiel qui ne tient pas compte des malheureux arrivés en fin de droits, des RMistes, de tous ceux qui croupissent dans des stages parkings. Bien sûr, je sais que pour vous il n'est nullement prévu d'appliquer la préférence nationale dans les aides sociales.

Votre troisième et dernier objectif est une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre ville et principalement dans les quartiers les plus défavorisés. Quand vous parlez de quartiers défavorisés, vous pensez sans doute aux Clairs-Soleils, Montrapon et Planoise. Vous nous expliquez d'ailleurs clairement quels vont être les moyens mis en place, ils seront principalement financiers. La politique de la ville va ainsi bénéficier de lignes budgétaires plus importantes en terme de pourcentage d'évolution que les autres secteurs municipaux.

En résumé, l'argent des contribuables va aller davantage dans ces quartiers. Peut-être qu'un jour vous pourrez nous faire un bilan du coût des réparations dues aux dégradations commises dans ces mêmes quartiers. Monsieur le Maire, on ne discute pas avec les casseurs et les voleurs, on les punit. En 1990, notre ami Pierre MILLOZ a livré son rapport sur le coût de l'immigration le chiffrant alors à 210 milliards de francs, soit l'équivalent de l'IRPP. Tout le monde a crié au scandale nous promettant que les services du Palais Bourbon allaient démentir ce rapport. Nous attendons toujours.

Concernant l'emprunt, vous l'avez maintenu à 80 MF pour 1997, il est de bonne guerre de faire des efforts avant les échéances de 1998. En fait, vous nous resservez le même plat que l'année dernière, vous vous obstinez dans votre politique de la ville inutile, vous continuerez à faire payer le contribuable bisontin. Il est certain qu'en matière d'emploi et de développement économique, il faudrait faire plus d'efforts mais il est bien vrai que l'on ne peut pas donner partout.

Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, la situation est grave. La cohésion sociale, vous ne faites que la maintenir artificiellement. Le fossé se creuse un peu plus chaque jour entre le peuple français et les politiques, la vie devient de plus en plus dure pour un nombre de Bisontins de plus en plus grand. Nous avons de plus en plus de pauvres dans notre pays qui se considère comme l'un des sept pays les plus riches du monde. La fracture sociale n'est pas un mythe, vous auriez dû en tenir compte dans ce rapport. Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci Madame MONTEL de tous ces rappels qui dépassent largement la situation de Besançon mais qui sont toujours très utiles. On aime vous entendre, ne pensez pas l'inverse.

**M. FOUSSERET :** Monsieur le Maire, lorsque nous entendons le Député JACQUEMIN nous dire très sérieusement qu'avec le pacte de stabilité financière, l'Etat s'est engagé à ne pas nous léser, beaucoup ici vont certainement sourire, car on sait ce qu'il en est des engagements de l'Etat. Je reconnais que c'est un exercice difficile, Monsieur le Député, de voter à Paris comme député des mesures qui pénalisent les communes et de revenir ici dans son Conseil Municipal en province pour expliquer qu'en fait il n'en est rien.

Monsieur JACQUEMIN, l'Etat, que vous le vouliez ou non, se désengage et en fait vous le savez bien et l'ensemble des Maires des Grandes Villes de France qui le dénonce régulièrement d'ailleurs, toutes tendances politiques confondues, le sait bien aussi. Mais je ne veux pas polémiquer avec vous sur ce niveau parisien parce que les Français sont majeurs et ils se rendent bien compte qu'actuellement l'Etat prélève plus, c'est vrai pour les communes mais c'est vrai aussi pour les ménages.

Donc je vais quitter le niveau parisien pour revenir à des exemples, au moins un exemple de désengagement local ou plutôt de non-engagement. Nous entendons souvent ici dans notre assemblée des discours pleins de bonnes intentions de M. le Député JACQUEMIN, Conseiller Régional et de M. le Conseiller Régional DUVERGET qui est un praticien des citations qu'il connaît parfaitement mais malheureusement on en reste souvent au niveau des discours et lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de Besançon, lorsqu'il s'agit comme Conseiller Régional de mettre la main au gousset, il me semble que vous êtes particulièrement inefficaces. Je ne nie pas que la Région cofinance avec nous un certain nombre de projets bisontins, mais cela est bien normal car Besançon est la capitale régionale. C'est aussi dans ses objectifs prioritaires mais je crois qu'on doit aller plus loin et je voudrais donner au moins un exemple. Je ne titillerai pas M. JACQUEMIN sur le problème de la Citadelle car il nous promet à chaque Conseil d'Administration qu'il va intervenir mais il n'en fait rien. Nous reparlerons aussi du téléphérique, Monsieur le Député !

Mais je lisais dernièrement un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui parlait du golf de Luxeuil considéré comme une composante du plan d'équipements sportifs de la Région de Franche-Comté, et de son aménagement initial dont le coût de 4 657 000 F a donné lieu au versement de trois subventions de 1 MF chacune par l'Etat, la Région et le Département. Si on ajoute les subventions de 300 000 F pour la construction du club house, il y a donc là un financement de ces collectivités de l'ordre de 62 %, ce qui est énorme puisqu'on constate d'ailleurs à la lecture de ce rapport que tout cela a été fait sans aucune étude économique. Or, lorsque Paulette GUINCHARD-KUNSTLER intervient au Conseil Régional pour demander que la Région finance la piscine de Besançon et nous aide ainsi à supporter les efforts que nous faisons au titre de la centralité pour un équipement sportif qui est un équipement public, que nous répond la Région ? Elle nous répond non. Donc je demande que les Conseillers Régionaux que vous êtes interveniez, et là vous serez crédibles. Je demande aussi, Monsieur le Député, que vous interveniez sur ce point au niveau de l'Etat car pour cette piscine qui va

coûter 70 MF à la Ville de Besançon, le Département a joué petitement peut-être mais il a engagé le mécanisme et il va apporter 2 ou 3 MF, l'Etat grâce à vos interventions efficaces, nous apporte 200 000 F. Nous ne savons pas encore si nous devons dire merci à Claude GIRARD ou à Michel JACQUEMIN ou aux deux mais essayez quand même de faire plus car cela ne fait que 100 000 F par député (rires). Alors je ne vous demande pas le montant de votre réserve parlementaire que vous attribuez actuellement généreusement mais je pense que peut-être vous auriez pu le mettre ici à ce niveau. Ce que l'on vous demande, c'est au-delà de vos grands discours, d'être efficaces. Vous êtes députés encore au moins pour un certain temps, alors prouvez que vous pouvez faire mieux, aidez la Ville de Besançon pour le financement de cette piscine qui va profiter à l'ensemble des Bisontins, des habitants du Grand Besançon et de la périphérie et de la Région. M. DUVERGET est un spécialiste ; dans cette assemblée il veut toujours lancer des études, qu'on travaille ensemble. C'est très bien les études et il faut effectivement travailler ensemble mais ce que je ne vois pas venir, ce sont les résultats.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** C'est toujours un grand et difficile débat que celui des orientations budgétaires. J'aimerais dire ma surprise devant les propos de MM. DUVERGET et JACQUEMIN. L'un vient seulement de comprendre ce qu'il a voté au mois de juin et il nous demande très gentiment de voir s'il n'est pas possible de revenir sur notre décision. Cela me surprend un petit peu. Quant à M. DUVERGET, il confond les deux assemblées. Monsieur DUVERGET, quand on vous entend dire que Besançon doit assumer sa place et son rôle de ville centre et que vous faites appel à la solidarité, je me souviens qu'au moment où il a fallu jouer la solidarité pour que soit remise en valeur la ligne Franois - Saint-Amour, la Ville de Besançon n'a pas hésité et y a investi 9 MF. Aussi, au nom de quoi aujourd'hui vous nous opposez l'aéroport ? Pourquoi Besançon n'aurait-elle pas droit réellement à une structure qui lui permette sans problème d'accueillir l'ensemble des avions d'affaires ? C'est quelque chose d'essentiel et c'est notre responsabilité d'élus de Besançon de faire en sorte que Besançon soit doté des outils, des éléments, des infrastructures nécessaires. Besançon a pour le moment beaucoup plus besoin de la Vèze qu'elle n'a besoin de Dole - Tavaux et Besançon sait lorsque cela est nécessaire faire jouer la solidarité au niveau régional, l'exemple de Franois - Saint-Amour est là pour le prouver.

Un autre point que je voudrais souligner, comme l'a fait Robert SCHWINT tout à l'heure, c'est l'énorme différence entre la Région et la Ville de Besançon. La Région est dans une logique d'aménagement du territoire ; quand elle investit, quand elle donne des subventions, elle n'a pas, à part pour les lycées, à assurer ensuite le coût du fonctionnement. Une ville doit quant à elle, assurer le quotidien pour le bien-être de ses habitants. Aussi, tout débat d'orientations budgétaires entre une ville et une région est extrêmement différent et nous ne pouvons pas dans une grande ville lier obligatoirement l'investissement avec l'économie. C'est à la Région de faire en sorte que son budget d'investissement soit efficace et donne du travail. C'est la responsabilité d'une ville de faire en sorte que les équipements et services offerts à la population fonctionnent bien. Les gens sont plus raisonnables que vous ne le pensez, Monsieur DUVERGET, et ils n'attendent qu'une seule chose, c'est que leurs impôts soient globalement maîtrisés ; ils savent très bien que parfois il faut attendre certains investissements. Nous avons la responsabilité, nous élus locaux, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de dérapage sur le fonctionnement et qu'il y ait la meilleure efficacité possible dans le service rendu à la population.

**M. BONNET :** Apparemment on débute la campagne législative.

**M. LE MAIRE :** Il y a longtemps qu'elle a débuté, voyons !

**M. BONNET :** ...on l'entretient ou plutôt elle est permanente. Les oppositions nationales FN et PS se sont exprimées. Je voudrais revenir sur le document dont il est question ce soir pour dire déjà que sur le plan formel nous avons apprécié par rapport à 1996 où Nicole WEINMAN avait exprimé au nom du groupe la frustration de ne voir qu'un document comptable, d'y voir figurer des éléments de nature plus politique s'ajoutant aux éléments comptables. On avait donc raison sans doute de s'en inquiéter l'an dernier.

On a parlé de budget de rigueur, on a évoqué l'Etat. Puisqu'on est en campagne législative, je dirais que la rigueur après les dépenses c'est la tradition socialiste mais je voudrais relier cela aussi avec des inquiétudes qu'on peut avoir sur l'état de l'économie locale, inquiétudes qui ont pu être évoquées lors de précédents Conseils par la Municipalité elle-même et la rigueur qui en résulte car on ne sait pas trop où on va et on ne prend donc pas de risque. Aussi, quelle est notre stratégie économique pour l'instant ? Jean-Claude DUVERGET l'a dit tout à l'heure, on joue les pompiers et on colmate un peu c'est bien, mais est-ce suffisant ?

Je reviens sur l'intérêt qu'il y aurait à développer de façon plus nette notre image de capitale du bien-être en utilisant une petite tradition thermale mais surtout la capitale régionale d'une région très verte et très appréciée sur ce plan, une capitale qui n'est manifestement pas aussi connue et exploitée que l'est la région dans son ensemble. Je pense que là il y a un gisement d'emplois qui n'est pas exploité par la Municipalité.

**M. LE MAIRE :** Gisement d'emplois !

**M. BONNET :** C'est un mot à la mode, je l'emploie, mais s'il y a un gisement et qu'il sort des emplois je serai content et vous aussi. Je voudrais revenir sur un point ponctuel, le réseau Lumière qui est évoqué dans le document en question. Lors du dernier Conseil, on nous avait dit qu'il y aurait bientôt une étude. Je voudrais savoir où on en est.

D'autre part, il est évoqué des débuts de travaux au stade Léo Lagrange ; quels sont les projets en matière de rénovation de cet équipement ?

Je termine sur une question là encore très ponctuelle qui concerne les organismes prêteurs. J'y ai vu la Caisse Primaire et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, je voulais donc savoir dans quelle mesure elles nous prêtent et pourquoi.

**M. LE MAIRE :** Ce sont des caisses de sécurité sociale, elles ne sont pas là pour nous prêter de l'argent.

**M. BONNET :** Apparemment si. C'est ce que vous dites dans les orientations.

**M. LE MAIRE :** Cela m'étonnerait. Pour le stade Léo Lagrange, je vous réponds tout de suite : c'est vrai qu'il a besoin d'énormes travaux, ne serait-ce qu'au niveau de la sécurité mais nous n'engagerons rien là tant que nous n'aurons pas terminé la piscine. On ne peut pas réaliser deux gros investissements dans le même domaine sportif dans un même mandat. On fait la piscine, 70 MF, on essaiera de maintenir des conditions de sécurité pour 7 000 spectateurs. On verra par la suite ce qui peut être fait à la place de ce stade car il n'est pas interdit de penser qu'il faudra tout mettre à plat et reconstruire un stade de l'an 2001. Je reviens à 2001 pour dire à M. JACQUEMIN que s'il veut savoir ce qu'on va faire d'ici là, il peut relire deux documents, le document Besançon 2001 qui était très bien et ce que nous avons mis dans notre programme jusqu'en 2001. Tout y est, je vous l'ai déjà dit, tout ce qui est là sera réalisé.

**Mme WEINMAN :** Monsieur le Maire, un dernier mot sur le stade Léo Lagrange. Je pense que si le rôle d'une ville est effectivement d'assurer un bon fonctionnement et un bon service aux Bisontins, depuis que le stade est construit, on aurait pu régulièrement y faire les travaux nécessaires pour éviter d'arriver au stade de délabrement constaté aujourd'hui. Il faut voir les vestiaires, tout est en mauvais état.

**M. LE MAIRE :** Non, tout n'est pas en mauvais état. Vous ne connaissez pas le stade Léo Lagrange.

**Mme WEINMAN :** Si, j'y vais souvent.

**M. LE MAIRE :** Vous allez dans les vestiaires ?

**Mme WEINMAN :** Je vais souvent au stade, j'ai été ravie d'ailleurs de vous y voir hier. Je ne vais pas dans les vestiaires quand les joueurs y sont mais dans les structures !

**M. LE MAIRE :** Madame WEINMAN, on a fait des travaux d'entretien minimal, c'est vrai, au stade Léo Lagrange. Mais cet équipement est vieux et il faut ou le ravalier ou le remplacer par quelque chose de neuf. Mais ce choix ne sera fait qu'en 2001.

**M. PINARD :** Comme un potache qui a raté son examen en juin parce qu'il fut muet à l'oral, car il n'y a eu aucune intervention de la minorité sur le problème fiscal, j'en étais stupéfait, M. le Maire aussi et bien d'autres, donc comme un potache qui a raté son examen en juin vous nous demandez une session de rattrapage. Ce n'est pas ici tout à fait le même système et il fallait réfléchir avant de voter.

Un petit mot à propos de ce qu'a dit Jean-Louis FOUSSERET sur les équipements sportifs. Il y a effectivement en ce domaine deux poids deux mesures. Moi je ne suis pas un spécialiste, j'ai vu une fois un golf, j'ai vu une belle prairie verte, des petits trous, des gars avec une espèce de canne qui poussaient un caddie. Je ne crois pas que les gosses fassent du golf ; aussi 62 % de subvention pour tel équipement et 2 pour notre piscine. Ce n'est pas possible, il faut gagner la guerre du golf (rires) mais il va falloir se battre là-dessus parce qu'on se moque de nous. Quand on voit ce qu'est la saturation de l'actuelle piscine, il y a quand même là un équipement qui a une autre valeur sportive pour le développement de la santé.

J'en viens maintenant à trois considérations ; les orientations budgétaires sont quand même l'occasion de prendre du recul et les médias essaient souvent de classer les collectivités locales dans les domaines les plus variés : attractivité, fiscalité, etc. De leur côté, les habitants d'une ville aiment bien savoir, et c'est légitime, aiment bien pouvoir se situer par rapport aux autres. Mais comparaison n'est pas raison, il arrive souvent que des critères soient fantaisistes, on aura sans doute l'occasion d'y revenir. En tout cas, il y en a un que personne ne conteste parce que c'est l'application de la même règle dans toutes les communes et collectivités de France, c'est le domaine économique car là il y a un outil de mesure objectif utilisé de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national, il s'agit des bases de la taxe professionnelle. Or l'Association des Maires des Grandes Villes de France a rendu publique l'évolution desdites bases entre 1989 et 1995. La moyenne nationale d'augmentation est de 44,4 %. Besançon est à 49,4 %, soit 5 points au-dessus de cette moyenne. Si on prend les grandes villes de l'Est, le classement est le suivant, cela nous permet un peu aussi de nous situer, Dijon est en tête, + pratiquement 62 %, Metz + 58 %, Strasbourg + 57 %, Besançon + 49,4 %, Reims + 43 %, Lyon + 34 %, Mulhouse + 32 %, Grenoble + 32 % et Nancy + 23 %. Ce n'est pas ce qu'on attend par exemple par rapport à l'image qu'on se fait de Grenoble mais ce qui est extrêmement important pour nous par rapport à la notion de solidarité qui a été évoquée à juste titre, c'est que d'une manière générale, l'évolution est beaucoup plus favorable pour l'ensemble des communes d'un département que pour la ville chef-lieu. Il y a dans ce document une cinquantaine de villes et celle qui crève le plafond c'est Montbéliard avec + 129 %, grâce à tout ce qui s'est fait chez

Peugeot. Je m'en réjouis franchement pour la Ville de Montbéliard mais c'est hors normes car il n'y a pas 36 usines comme Sochaux et puis cela ne dure pas non plus éternellement, mais la croissance des villes est de 44 % et celle des départements de 65 %. Si on prend seulement ce qui est en dehors des grandes villes, c'est + 92 %, ce qui fait dire à l'Association des Maires des Grandes Villes, qu'on est enclin à penser que les communes périphériques captent une part de plus en plus importante de la richesse économique au détriment des villes centres. Ce n'est pas un problème bisontin, il s'observe partout et cela pose quand même un problème pour les grandes villes par rapport aux charges qui leur sont spécifiques et par rapport à des choses qui sont nouvelles comme le développement de la pauvreté.

Il est paru dans les cahiers de la région de l'INSEE un rapport extrêmement intéressant, j'en lis le titre, «pauvreté et précarité : surtout en ville». Le chercheur qui s'est livré à ce travail sur la Franche-Comté a mis d'un côté ce qu'il appelle les villes principales, à savoir les quatre préfectures plus Montbéliard et Dole, puis les villes moyennes. Il a mis à part, parce qu'il y a des problèmes spécifiques très durs la banlieue Nord Franche-Comté, puis les cantons ruraux puis les cantons à faible précarité puis l'ensemble de la Franche-Comté. Que donne cette étude ? Villes principales : proportion de la population RMI 6,4 %, ensemble de la Franche-Comté 4,1 % c'est-à-dire qu'il y a 50 % en plus, ce n'est pas spécifique à Besançon, c'est partout pareil. C'est ce qui se passe dans la société éclatée actuelle dans les grandes villes. Je pense que par rapport à la solidarité, c'est un critère dont il faudrait tenir compte. Il y en a d'autres ; on fera une étude un peu plus approfondie là-dessus.

Et j'en viens à mon dernier point. On vit encore sur des choses totalement dépassées. Il y a des charges que les grandes villes pouvaient assumer quand elles avaient les ressources de la taxe locale qui provenaient des achats non seulement de leurs habitants mais de tout le bassin de chalandise. On en est encore là et par rapport aux charges que nous avons, il y a deux points qui me paraissent particulièrement scandaleux parce que moi je fais une différence entre l'Ecole des Beaux-Arts et le Conservatoire, le Conservatoire ayant quand même une forte clientèle bisontine et dispensant un enseignement qui correspond en partie à la période de l'enseignement obligatoire. Il y avait donc les pompiers et les Beaux-Arts. Alors ici pendant des années, les anciens s'en rappellent, j'ai «rouspété» sur l'affaire des pompiers où les Bisontins payaient 250 F et où les Beurots payaient 40 F alors que quand il y avait un incendie on allait à Beure. Maintenant ce n'est plus moi qui «rouspète», ce sont les gens du District et je m'en réjouis, par la voix du Maire de Serre-les-Sapins qui s'est rendu compte que désormais tous les habitants du District paient 250 F mais à Beure on paie 50 F alors qu'à Fontain, Arguel, où on est moins bien servi, puisque Beure comme diraient les militaires est un point de passage obligé, on paie 200 F. Maintenant, c'est le problème du District.

Par contre, en ce qui concerne l'Ecole des Beaux-Arts, le Premier Adjoint a rappelé les chiffres : 14 MF de coût dont 11 MF à la charge de la Ville. Qui peut à l'heure actuelle légitimer le fait que cette charge soit le fait de la Ville ? Je crois que toutes les grandes villes sont dans le même cas. M. le Maire est intervenu, moi aussi. Force est de reconnaître qu'au moment de la décentralisation il y a eu un «loupé» ; de très bonnes dispositions ont été prises mais on aurait dû régler ce problème-là. Il n'est pas trop tard pour le rattraper. Je lis dans la Gazette des Communes du mois dernier que le Ministre de la Culture a annoncé une loi quinquennale sur les enseignements artistiques. Il serait question de consacrer un milliard au développement de ces lieux, soit 200 MF par an. «Noblesse oblige» disait Jean MINJOZ mais le contexte a profondément évolué et il y a là quelque chose qui ne se justifie plus. J'attends donc de l'Association des Maires des Grandes Villes, une concertation, une pression afin qu'il y ait un rééquilibrage. Si on avait ces 11 MF et qu'il ne reste que 2 à 3 MF à la charge de la Ville, ce qui serait normal, cela nous donnerait une marge de manoeuvre pour investir dans tel ou tel secteur.

**M. LE MAIRE :** Je voudrais dire que l'AMGVF est un groupe de pression excessivement important et efficace car chaque fois qu'un texte législatif est proposé, et je crois que le Député peut en témoigner, il y a constitution d'un petit groupe avec des collègues sénateurs, députés qui inter- viennent et qui essaient de faire passer un certain nombre d'amendements. On y arrive de temps en temps, ce n'est pas simplement du lobbiiing, c'est surtout un groupe qui s'intéresse aux problèmes des grandes villes qui sont les mêmes partout et qui essaie d'améliorer un petit peu les choses. Je crois que cette association fait un travail très utile.

**M. JEANNEROT :** Monsieur le Maire, mon intervention sera brève. C'est seulement pour tenter d'apporter quelques éléments d'éclairage aux interventions tout à la fois de MM. DUVERGET et BONNET car à les entendre la politique économique, la politique de l'emploi de la Ville de Besançon manquerait singulièrement de dynamisme et d'efficacité. Si je résume leurs propos, d'un côté M. DUVERGET nous reproche de ne pas avoir une connaissance suffisamment fine des entreprises bisontines et de ce fait de ne pas avoir des moyens d'intervention adaptés, et de l'autre M. BONNET nous fait le reproche tout simplement de n'intervenir dans cette affaire que comme pompier.

Si les interventions de la Ville doivent se limiter à cette double dimension, je crois qu'en effet il y a lieu de fermer boutique dans peu de temps mais je crois surtout que ce propos qui est assez récurrent et qui revient à beaucoup de Conseils Municipaux est totalement disproportionné, et même si ce qui est excessif est insignifiant, je crois devoir quand même ce soir rappeler un certain nombre de choses essentielles.

La première sur la connaissance des entreprises, M. le Maire l'a dit tout à l'heure, je veux dire ici que l'objectif du Service Economique de la Ville est double, vous le savez bien, je l'ai déjà développé à plusieurs reprises. Le premier objectif vise à accompagner le développement endogène des entreprises, le deuxième vise à essayer de capter les projets de développement exogène et pour assurer cela, nous mettons en place une mission de veille permanente, une mission d'observatoire qui nous conduit à avoir connaissance des réalités de chacune des entreprises, de leurs difficultés et cela de manière très fine. Ceci n'est pas toujours connu mais au quotidien nous recevons des entreprises pour assurer ce travail et pour tenter -M. le Maire l'a dit, nous n'avons pas toujours les réponses- lorsque c'est possible d'apporter l'accompagnement nécessaire. Ce travail est très important et nous n'entendons pas y renoncer, et quand je parle de suivi, il s'agit bien du suivi d'entreprises et non pas du suivi en terme macro-économique même si cela nous essayons de le faire aussi.

Sur le deuxième reproche formulé par M. BONNET, nous ne ferions que de l'accompagnement des mourants, c'est-à-dire nous n'interviendrions qu'une fois que les entreprises auraient disparu. Très franchement, Monsieur BONNET, je ressens votre remarque comme une forme d'injustice au moment où précisément dans l'ordre du jour il y a une question qui porte sur la création d'un comité local de développement et de prospection ; cela traduit la volonté politique de la Ville par la mise en place d'un outil tout à fait privilégié qui met en synergie l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire que nous sommes aujourd'hui, Monsieur BONNET, en position d'engager un plan d'actions concret avec une obligation de résultat puisque nous avons désigné un opérateur. Bref, il y a derrière tout cela non des mots ou des réalités ectoplasmiques mais un véritable plan d'actions qui est mesurable.

Je voudrais qu'on cesse de dire sans cesse qu'il ne se passe rien, que l'on ne fait rien. L'engagement que je prends, si la Municipalité en est d'accord, c'est de vous faire part très régulièrement au sein de ce Conseil Municipal, avec inscription à l'ordre du jour, de l'état d'avancement de ce comité. Il est faux de dire et d'affirmer qu'il n'y a pas de politique. On a passé ici deux heures à expliquer quels étaient nos objectifs et nos orientations en matière économique et que notre politique de prospection précisément vise à essayer de faire converger à Besançon des projets et pas n'importe lesquels.

Vous avez cité, Monsieur BONNET, un point d'appui sur lequel en effet nous entendons prendre position, c'est le réseau Lumière. C'est un des atouts, ce n'est naturellement pas le seul. Pour répondre à votre question, ce réseau Lumière est en train de faire l'objet d'une étude en liaison avec la DATAR, les résultats en seront disponibles dans trois ou quatre mois. Donc nous travaillons, Monsieur BONNET, soyez-en sûr !

**M. BONNET :** Je rejoins M. l'Adjoint pour dire qu'il y a des choses qui sont récurrentes et que tout ce qui est excessif est insignifiant. Je remarque que quand on s'oppose et quand on se propose ici, on est des garnements qui n'écoutent pas ou alors on est, comme le disait Joseph PINARD tout à l'heure, en mesure de demander à repasser une session parce qu'on n'a pas bien compris ou pas bien écouté lors de la première.

Je voudrais revenir justement sur ce qu'a dit Michel JACQUEMIN. En l'occurrence, en juin qu'a-t-on fait ? On a voté dans un contexte et on nous dit aujourd'hui, par la voix de Michel JACQUEMIN, que ce contexte n'est plus le même. Alors, pourrait-on profiter de la situation pour faire payer moins d'impôts aux Bisontins ? On demande simplement à la Ville de Besançon de s'adapter au contexte, mais apparemment vous ne savez pas le faire. On en voit les résultats même si maintenant il y a des choses qui se développent.

Je voudrais répondre aussi à la remarque de M. le Maire tout à l'heure sur ma question très insignifiante mais qui mérite réponse, relative aux caisses primaire et régionale d'assurance maladie. Je lis dans la répartition encours de dette du budget général par organismes prêteurs, parmi les divers 6 495 KF au total, Société Générale, Crédit Lyonnais, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse Régionale d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales. Donc je voudrais une réponse quand même, c'est anecdotique mais c'est une question de curiosité personnelle.

**M. LE MAIRE :** Ce sont des prêts sociaux sans intérêt pour quelques mesures concernant surtout le CCAS qui ont dû être accordés à une certaine époque par ces deux organismes dont la vocation n'est pas de faire des prêts aux collectivités territoriales. Ils s'arrangent pour les accorder plutôt au domaine hospitalier.

**M. JACQUEMIN :** Je voudrais revenir un peu sur mon premier propos, Monsieur le Maire, puisqu'un de vos Adjoints et vous-même l'avez contesté. Je comprends bien l'art de l'esquive et de la «défausse» dans toute assemblée politique, cela est de mise mais je voudrais pour la clarté de ce débat vous poser une question. Si l'Etat, comme nous l'avons voté dans la loi de finances, inscrit ses dotations en augmentation de 1,5 % par rapport à 1996, qui font que vous bénéficierez en gros de 3 millions et quelque de plus, êtes-vous prêt à revenir sur ce que vous écrivez aujourd'hui, c'est-à-dire que vous perdez 12,5 MF de dotations d'Etat, ce qui est faux, et en vertu de quoi êtes-vous prêt à reconnaître que les raisons qui ont fondé notre décision, qui était alors justifiée d'avoir recours à une augmentation de la fiscalité, deviennent à ce moment-là caduques ? Je ne peux pas admettre ici, Monsieur le Maire, de m'entendre dire qu'on n'a pas bien compris la copie ou que nous avons mal écouté, cela n'est pas convenable. Nous avons parfaitement compris ce que nous votions et s'il avait été vrai que les dotations d'Etat baissaient de plus de 12 MF, alors il aurait été peut-être nécessaire de voter l'augmentation de cette fiscalité. Mais il faut être clair avec les Bisontins.

Je reconnais ce qu'a dit M. PINARD sur les obligations supplémentaires des grandes villes et leur combat difficile notamment devant les enjeux de l'approfondissement de la pauvreté et de la précarité. Là il y a un problème et peut-être matière à regarder quels moyens supplémentaires nous pouvons déléguer dans le cadre de ces politiques de lutte contre la pauvreté et la précarité. Mais ne nous trompons pas d'argument, examinons alors à ce

moment-là au budget quels seront les enjeux, comment vous satisferez à cette lutte contre la pauvreté et la précarité, notamment dans le cadre des contrats de ville mais ne racontons pas qu'on doit augmenter l'impôt bisontin parce que l'Etat n'est pas au rendez-vous car c'est faux. Monsieur le Maire, je veux qu'on revienne à plus de clarté car c'est comme cela que le débat du Conseil Municipal pourra progresser, sinon il est bloqué.

Pour revenir à l'intervention de M. FOUSSERET sur la piscine, la Ville a sollicité l'Etat très tardivement et elle savait très bien, M. FUSTER le premier, que l'état du FNDS est tel qu'il n'était pas possible de financer ce type d'investissement. Ceci n'est pas uniquement vrai pour Besançon ; c'est vrai aussi pour toutes les grandes villes de France et tous les grands équipements. Je ne parle pas de Luxeuil, je vous parle de la piscine et du FNDS. Donc il est spécieux de prendre un exemple précis pour revenir sur cette question.

Je ne dirai qu'un mot de la Région. On ne peut apprécier la politique de la Région à l'égard de Besançon que dans sa globalité. La Région n'a-t-elle pas mis, Monsieur le Maire, la main au portefeuille pour des domaines hors du champ de ses compétences afin d'aider la Ville et la capitale régionale, comme elle l'a fait, notamment pour conforter son université dans le plan d'Université 2000 (réactions) ? Elle n'était pas obligée de le faire.

**M. FOUSSERET :** Vous auriez mieux fait de vous taire !

**M. JACQUEMIN :** Pas du tout. Il n'y a pas de polémique là-dessus, chacun a inscrit son budget dans le cadre de ses compétences. Je cite tout de même un chapitre qui est celui de l'Université, qui n'est pas strictement des compétences de la Région et elle a lourdement appuyé l'université franc-comtoise sise dans sa capitale régionale. Je dis cela à titre d'exemple. Si l'on veut juger de la politique de la Région, même si ce n'est pas le lieu, on doit le faire dans la globalité des aides régionales et non pas à l'occasion de tel ou tel dossier.

Je terminerai en précisant ma remarque sur le niveau de l'emprunt qui n'est pas de dire qu'il faut emprunter plus mais de savoir si votre décision d'emprunter à ce niveau permet de satisfaire les engagements que vous avez pris en matière d'investissements dans le cadre de 2001 sans repousser tel ou tel équipement, telle ou telle échéance et je vous demandais des tableaux, que vous avez certainement, le prouvant.

**M. LE MAIRE :** Nous avons fait faire par KPMG une étude très précise de la hauteur de l'emprunt que l'on devait faire de façon à assumer jusqu'en 2001, et même au-delà, un équilibre qui ne soit pas trop difficile à réaliser. Il nous a été dit pendant deux ou trois ans vous devez limiter, baisser -on était à 100 MF quand on a démarré cette étude- pour arriver à 80 MF, ce sera le plancher et vous pourrez repartir après dans les années 1998, 1999 en augmentant ; les répercussions ont été calculées, des tableaux établis, etc. Nous faisons des études sérieuses ; on sait où on va et quand on vous dit qu'on va emprunter 80 MF, c'est simplement pour nous permettre de mieux assurer les équilibres budgétaires au-delà de 1998, 1999 et plus en avant.

Je reviens à ce que vous avez voté au mois de juin. Au mois de juin on vous a présenté une proposition d'augmentation de l'abattement à la base de l'ordre de 5 % pour la taxe d'habitation. On avait droit à 5 %, 10 % et 15 %, on en était à 5 %, on est passé à 10 %. Sur la base de la taxe d'habitation, il y aura désormais un abattement de 10 % au lieu de 5 %, ce qui va permettre, avec cette nouvelle base, de pouvoir avec 4,9 % augmenter le niveau de la taxe d'habitation de l'ordre du taux de l'inflation qui est autour de 2 %. On a précisé à ce moment-là que nous étions obligés de faire cette augmentation un peu plus importante que prévue parce que nous avons des déficits dans les subventions qui arrivent ici et là. On ne vous a pas dit au mois de juin qu'on reviendrait là-dessus lors de la préparation du budget. Lorsque le Premier Adjoint établit le

budget, il part sur des délibérations du Conseil Municipal obtenues à l'unanimité notamment en matière de fiscalité pour faire en sorte qu'on puisse établir les équilibres budgétaires. Le déficit des subventions de l'Etat s'avère moins important que les 12 MF prévus ; ce n'est pas pour autant qu'on ne va pas investir ces sommes ailleurs. Simplement le fait des 2 % d'augmentation de la TVA, on vous l'a dit tout à l'heure, ça nous coûte 6 MF.

Quand vous nous parlez de l'université, nous sommes toujours satisfaits lorsque la Région intervient en direction de la Ville et nous remercions sincèrement les Conseillers Régionaux, le Président du Conseil Régional. Je n'oublie pas de le faire chaque fois qu'il y a, en direction de la Ville, une part de subvention importante. Par contre, et c'est un exemple qui a été donné, quand pour un terrain de golf à Luxeuil on met 62 % de subvention et que pour une piscine on n'accorde presque rien, je crois qu'on peut quand même s'en étonner car c'est vrai qu'une piscine dans une ville importante est indispensable ; il en faut même deux, voire trois en été et nous n'en avons que deux. Les comparaisons que l'on fait ne sont pas des comparaisons marquées de l'ingratitude et nous ne trompons personne, ni les Conseillers Municipaux ni l'opinion publique.

Mais je vous l'ai déjà dit Monsieur JACQUEMIN, dans nos débats il y a toujours des éléments d'information qui vous manquent. Informez-vous davantage, nos services vous le savez bien sont à votre entière disposition pour vous donner tous les compléments d'information. J'ajoute que nos débats sont très clairs.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Les deux éléments que je souhaite apporter auraient très bien pu se situer un peu plus tôt dans les débats qu'on a pu avoir là-dessus mais ce sont deux remarques qui vont directement intéresser les Bisontins et qui n'ont aucun rapport avec la politique nationale, ni avec le train, ni avec la ligne Franois - Saint-Amour, ni avec la Région.

Je vois simplement deux choses qui m'ont paru importantes dans ces orientations et j'ai été véritablement stupéfait de l'augmentation des impôts locaux même compte tenu de cette baisse de l'assiette. En effet 4 % pour les Bisontins pour la taxe d'habitation, 4 % pour le foncier bâti et 3 % pour le foncier non bâti, tout cela fait quand même pour le Bisontin moyen une augmentation de 2,3 % par rapport au coût de la vie et cette augmentation de 2,3 % par rapport au coût de la vie on ne la paiera pas simplement cette année mais on va la payer à vie puisque cette augmentation de 2,3 % sera là aussi l'an prochain, l'année suivante et l'année d'après, c'est-à-dire qu'on l'a ad vitam aeternam. C'est cela qui me choque un petit peu. Quand vous disiez tout à l'heure que nous sommes là pour rendre service aux Bisontins on n'est pas là pour faire de l'investissement systématique. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose de rendre service comme ça aux Bisontins en augmentant d'une telle manière les impôts locaux, d'autant que Besançon est quand même la capitale régionale où le revenu moyen par habitant est le plus bas de toutes les capitales régionales de France.

**M. LE MAIRE :** Est-ce que la Municipalité est responsable du revenu moyen des Bisontins ?

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Je crois, Monsieur le Maire, qu'il faut en tenir compte dans l'augmentation de la pression fiscale notamment.

**M. LE MAIRE :** Mais on en tient compte et depuis longtemps.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Je vous ai dit que je voyais cela sous un angle tout à fait pratique pour les Bisontins.

Deuxième chose, l'emprunt. Nous, nous serions plutôt favorables à un emprunt à partir du moment où il s'orienterait un petit peu plus vers l'investissement, surtout un investissement favorable à l'économie bisontine. Vous avez précisé tout à l'heure que l'emprunt 1992 était de l'ordre de 100 MF, période où les taux étaient excessivement élevés. Aujourd'hui on souhaite baisser cette dette alors que les taux sont à la baisse, de l'ordre de 4 %, 4,5 % pour les collectivités, des taux vraiment très intéressants. En tant que Bisontin, je me pose une question toute simple : par Bisontin, on n'a pas un endettement très élevé, de l'ordre de 7 800 F ce qui est tout à fait raisonnable, on a des taux d'intérêts extrêmement bas, est-ce bien opportun de baisser l'emprunt alors qu'en fait c'est peut-être le moment le plus favorable pour investir ?

Vous parliez tout à l'heure de l'étude qu'a réalisée KPMG mais en fait, si par hasard dans trois ans les taux augmentent, on aura une perte très importante par rapport au remboursement. Je pose une simple question, je suis aujourd'hui chef d'entreprise, un petit peu comme vous gérez la Ville de Besançon, j'ai un endettement qui n'est pas très élevé, des taux d'intérêts qui sont très intéressants et un besoin d'investissements. Alors je me dis quelle est la raison pour laquelle on décide de baisser le niveau d'emprunt ? J'en ai parlé tout à l'heure à un spécialiste des finances publiques et il m'a rejoint dans mon analyse : ce que je crains c'est que vous soyez pessimiste et qu'en fait le budget de fonctionnement ajouté ultérieurement aux intérêts qui seront à payer pour un emprunt élevé fera peut-être que votre investissement sera très faible. Est-ce cela la solution ?

**M. LE MAIRE :** Monsieur RENOUD-GRAPPIN, je n'ai pas besoin de spécialiste des finances publiques pour savoir ce qu'on doit faire. On a fait réaliser par KPMG qui n'est pas le dernier des Cabinets en matière de finances, une étude très fouillée qui nous a démontré qu'il fallait pendant deux ou trois ans réduire la masse que nous empruntons. Ce n'est pas parce qu'actuellement le taux est faible qu'il faut se surendetter car de toute façon il faudra bien le rembourser cet emprunt. Si vous passez à 90 ou à 100 MF, cela a été démontré dans les tableaux, vous aurez dans deux ou trois ans des difficultés supplémentaires. Donc nous voulons aérer un petit peu les choses, on nous a dit pendant deux ou trois ans vous tassez vos emprunts, ça tombe effectivement dans une période où il vaudrait mieux emprunter davantage mais je ne connais pas de chef d'entreprise qui empruntera davantage parce que le taux est plus faible s'il a des complications dans les deux ou trois ans qui suivent. Donc c'est une mesure de prudence en matière d'investissement et d'emprunt que nous prenons pour la troisième année : 90 MF, 80 MF, 80 MF.

**M. DUVERGET :** Deux petites réflexions concernant l'intervention de Joseph PINARD tout à l'heure lorsqu'il a comparé les différentes agglomérations françaises et sur la répartition nécessaire des charges entre la ville centre et la périphérie de l'agglomération. Nous avons une particularité dans l'agglomération bisontine, c'est la taille surdimensionnée relative de la ville par rapport à son environnement, à sa périphérie, 120 000 habitants sur 150 000, cela veut dire que les possibilités de répartitions des charges dans l'ensemble du District sont relativement limitées. Cela veut donc dire essentiellement que Besançon assumera l'essentiel du développement de l'agglomération et donc l'essentiel des charges.

Deuxième réflexion concernant l'enseignement artistique, c'est une question à laquelle je suis assez sensible, le CNR et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. Ce sont des oubliés de la loi de décentralisation, complètement. Nous avons résolu partiellement un problème qui n'avait pas été mis dans la loi, et qui était celui des gymnases des lycées, cela s'est résolu progressivement mais plus par jurisprudence que par une loi. Et là je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de Joseph PINARD, il faudrait que ces établissements qui ont une vocation au moins régionale, soient liés à une évolution de la décentralisation ou alors il ne faut plus les appeler comme tels.

**M. LE MAIRE :** On espère que la future loi sur l'enseignement artistique nous permettra de revenir à la charge comme nous l'avons fait au moment de la décentralisation. Jacques VUILLEMIN essaie de répondre aux différentes interventions.

**M. VUILLEMIN :** Je vais essayer de regrouper les interventions par thème : les taux d'imposition, l'emprunt, le montant des dépenses de fonctionnement, le pacte de stabilité, la solidarité, la fiscalité, le plan Lumière, les compétences, etc.

Premièrement en ce qui concerne les taux, les Français ont la mémoire courte. L'an dernier, si j'ai bonne mémoire, le Conseil Général a voté des taux d'imposition de 9 %, la Région de 5 %. Je n'ai pas entendu parmi ceux qui représentent ces assemblées ici, de protestations ; personne n'a dit que c'était scandaleux. Autre chose : ces deux instances votent un certain nombre de choses avant la Ville, donc souvent avant de connaître leurs bases. L'an dernier après le vote de 9 % sur les taux, le Conseil Général par la seule évolution des bases a récupéré plus de 6 MF. Question : les a-t-il rendus ?

Même chose pour la Région : cette année lorsque la Région a annoncé partout que ce serait fiscalité zéro, elle ignorait à l'époque que par la loi de finances les bases augmenteraient de 1 %, va-t-elle rendre le produit de cette évolution de 1 % ? Et on peut continuer longtemps comme cela ; on peut s'amuser à cela mais on n'avance pas.

Je me souviens avoir lu l'an dernier dans la presse des articles où on disait que ces augmentations de 9 % et 5 %, étaient des décisions courageuses. J'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi ce qui est considéré comme courageux à la Région ou au Département est condamnable à la Ville.

On a beaucoup parlé d'emprunt. Je voudrais préciser qu'on emprunte si on en a besoin mais pas pour faire plaisir à son banquier même si le taux est intéressant. Je sais qu'il y en a dans la salle mais tant pis (rires). L'emprunt, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, c'est la dette de demain et la fiscalité d'après-demain. Je crois qu'il ne faut jamais l'oublier. On peut peut-être emprunter à un taux favorable, de toute façon il faudra rembourser et la somme d'argent consacrée à rembourser alors qu'on n'avait peut-être pas besoin d'emprunter aujourd'hui, c'est autant qu'on n'aura plus pour investir ici ou là ou pour faire autre chose.

Autre chose dans le droit fil de ce que je viens de dire dans la première partie, cette année, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, la Région elle aussi -et pourtant la Région c'est quelqu'un qui doit investir et donc normalement emprunter- a annoncé qu'elle limitait son recours à l'emprunt et on a présenté cela comme une décision vertueuse. Ici quand on l'annonce, c'est scandaleux ou c'est pessimiste ou c'est «petits bras» pour employer un langage de tennis. Alors où est la logique de tout cela ?

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement, je crois que c'est M. JACQUEMIN qui a posé la question, je voudrais rappeler que l'an dernier avec la mise en place de la M14, on a mis dans la section fonctionnement des dépenses d'équipement qui jusque-là étaient inscrites au chapitre d'investissement. Bien évidemment, cela augmente la section fonctionnement. Cela ne veut pas dire que la Ville ne maîtrise plus rien et que les dépenses sont réparties dans l'autre sens. C'est l'effet mécanique d'une décision qui nous a été imposée.

Un mot sur le pacte de stabilité. Il est tout à fait normal que M. JACQUEMIN le défende mais je voudrais quand même lui rappeler cette déclaration de Jean-Pierre FOURCADE qui est compétent en la matière et qui n'est pas spécialement...

**M. LE MAIRE** : De gauche !

**M. VUILLEMIN** : Je le cite : «ce pacte de stabilité c'est une manière pour le Gouvernement de masquer son désengagement». J'ai ici des articles sur ce pacte de stabilité : «la supercherie se poursuit»...

Monsieur DUVERGET, quand on a parlé de la solidarité à l'égard des villes centres en général et de la capitale régionale en particulier, vous nous avez opposé Dole - Tavaux. Je veux bien mais d'un côté Dole - Tavaux, de l'autre des théâtres, un orchestre, une piscine, des établissements d'enseignement artistique, etc., les deux plateaux de la balance ne sont pas à la même hauteur, convenez-en.

Sur la fiscalité, vous aviez émis quelques craintes : baisse des investissements, etc. Non, on l'a dit et je crois que ça apparaît dans le document, en 1997, comparé BP à BP section d'équipement hors les subventions de la M14 qui apparaissent en fonctionnement, en 1997 ce sera vraisemblablement de l'ordre de 125 MF, BP 1996 : 111 MF ; je l'ai dit, dans un contexte difficile, la Ville a fait le choix d'investir.

Recherche d'économie, c'est ce qu'on fait tous les jours, Monsieur DUVERGET, à tel point que, si vous avez bien lu le document, vous avez dû vous apercevoir que les crédits de personnel vont évoluer de 2 % y compris le GVT, etc. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de villes, beaucoup de capitales régionales, beaucoup de collectivités qui sont capables de mener à bien un tel effort.

En ce qui concerne le plan Lumière, je vais rassurer M. BONNET. Le fait que l'étude soit réalisée par la DATAR n'interdit pas à la Ville de dire ce qu'elle veut, de fixer ses objectifs et l'innovation que nous souhaitons tous n'interdit pas de dire ce qu'on veut ou ce qu'on ne veut pas, de respecter certaines règles, certains principes, certains engagements. Donc on prend le soin de bien mettre tout cela au clair.

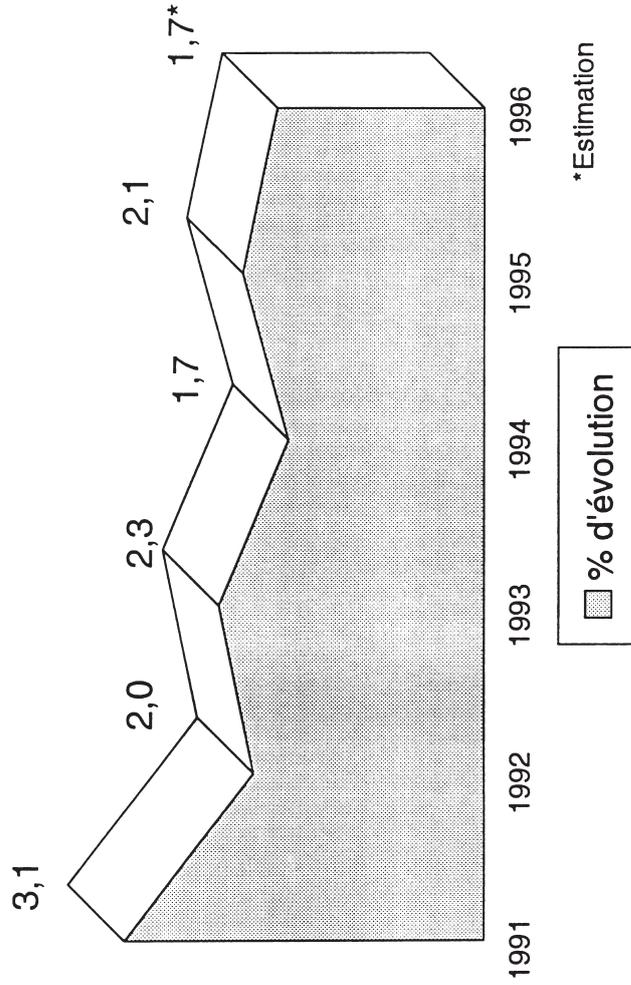
Certains ont évoqué les compétences des collectivités territoriales. Au fond, le grand problème de la décentralisation, ce sont les financements croisés qui créent parfois des situations difficiles. M. JACQUEMIN a cité l'université qui est quand même une compétence d'Etat. Je peux rappeler qu'au cours du mandat précédent, bien que cela ne relève pas de sa compétence, la Ville de Besançon a participé financièrement à la restructuration du collège Victor Hugo du Centre, 6,5 MF ; elle a participé à la construction du Lycée Claude-Nicolas Ledoux qui n'est pas directement de sa compétence, 20 % de la construction plus le terrain viabilisé, plus le gymnase, etc. etc. Ce que je souhaiterais, c'est qu'un jour on soit tous capables de dépasser ce stade des compétences car on ne règle rien à rappeler ce que font les uns ou les autres et surtout on avance guère.

La discussion est close.

Le rapport est mis au vote. A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et un s'étant abstenu, le Conseil Municipal adopte les orientations budgétaires pour l'exercice 1997.

*Récépissé préfectoral du 29 janvier 1997.*

## EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX



Jusqu'en 1994, l'indice des prix retenu était celui des "Ménages urbains avec tabac dont le Chef est ouvrier ou employé". L'INSEE indique que cet indice n'est plus véritablement représentatif et recommande d'utiliser l'indice "Tous Ménages". C'est donc l'indice "Tous Ménages avec tabac" qui a servi de coefficient d'actualisation des francs courants en francs constants en 1995. Pour être en harmonie avec les informations figurant au projet de loi de finances et les informations véhiculées par la presse et donc accessibles à tous, il est proposé de prendre pour référence à partir de 1996 l'indice "Tous Ménages hors tabac".

## Evolution des dépenses et recettes au cours des exercices antérieurs (source Compte Administratif)

Dépenses totales	Recettes totales									
	1991	1992	1993	1994	1995	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Budget Principal</b>										
Francs courants	1) 966 381	1) 1 044 039	1) 1 075 258	1) 1 117 554	1) 1 094 767	1) 1 006 497	1) 1 052 826	1) 1 123 488	1) 1 186 154	1) 1 161 350
Francs constants	1 064 952	1 127 562	1 135 472	1 160 021	1 113 378	1 109 160	1 137 052	1 186 403	1 231 228	1 181 093
% évolution annuelle		5,9	0,7	2,2	-4,0		2,5	4,3	3,8	-4,1
% évolution 1991-1995					4,5					6,5
<b>Eaux</b>										
Francs courants	47 669	1) 50 801	1) 69 235	1) 63 316	1) 67 773	61 707	1) 64 300	1) 74 917	1) 75 193	1) 80 441
Francs constants	52 531	54 865	73 112	65 722	68 925	68 001	69 444	79 112	78 050	81 808
% évolution annuelle		4,4	33,3	-10,1	4,9		2,1	13,9	-1,3	4,8
<b>Assainissement</b>										
Francs courants	74 272	1) 72 872	1) 56 433	1) 67 820	1) 59 411	79 906	1) 74 694	1) 53 062	1) 75 815	1) 77 567
Francs constants	81 848	78 702	59 593	70 397	60 421	88 056	80 670	56 033	78 696	78 886
% évolution annuelle		-3,8	-24,3	18,1	-14,2		-8,4	-30,5	40,4	0,2
<b>SSADPA</b>										
Francs courants	1 369	1 505	1 559	1 783	1 805	1 565	1 669	1 739	1 900	1 915
Francs constants	1 509	1 625	1 646	1 851	1 836	1 725	1 803	1 836	1 972	1 948
% évolution annuelle		7,7	1,3	12,4	-0,8		4,5	1,9	7,4	-1,2
<b>Forêts</b>										
Francs courants	4 605	5 379	5 033	5 693	5 283	4 605	5 379	5 033	5 693	5 283
Francs constants	5 075	5 809	5 315	5 909	5 373	5 075	5 809	5 315	5 909	5 373
% évolution annuelle		14,5	-8,5	11,2	-9,1		14,5	-8,5	11,2	-9,1
<b>Budget Général (2)</b>										
Francs courants	1 094 296	1 174 596	1 207 518	1 256 166	1 229 039	1 154 280	1 198 868	1 258 239	1 344 755	1 326 556
Francs constants	1 205 914	1 268 564	1 275 139	1 303 900	1 249 933	1 272 017	1 294 777	1 328 700	1 395 856	1 349 107
% évolution annuelle		5,2	0,5	2,3	-4,1		1,8	2,6	5,1	-3,3
% évolution 1991-1995					3,7					6,1

1) Hors renégociation dette, opérations liées au District et opérations d'ordre

2) Sauf régie abattoirs

	Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
	1991	1992	1993	1994	1995	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Budget Principal</b>										
Francs courants	1) 211 808	1) 232 701	1) 238 475	1) 306 278	1) 266 123	1) 173 964	1) 162 931	1) 192 034	1) 220 208	1) 132 323
Francs constants	233 412	251 317	251 830	317 917	270 647	191 708	175 965	202 788	228 576	134 572
% Dép. ou Recet. totales	21,9	22,3	22,2	27,4	24,3	17,3	15,5	17,1	18,6	11,4
% évolution annuelle		7,7	0,2	26,2	-14,9		-8,2	15,2	12,7	-41,1
<b>Eaux</b>										
Francs courants	15 315	1) 14 794	1) 29 938	1) 14 942	1) 16 146	9 940	1) 7 906	1) 28 531	1) 16 354	1) 16 072
Francs constants	16 877	15 978	31 615	15 510	16 420	10 954	8 538	30 129	16 975	16 345
% évolution annuelle		-5,3	97,9	-50,9	5,9		-22,1	252,9	-43,7	-3,7
<b>Assainissement</b>										
Francs courants	49 664	1) 43 039	1) 23 340	1) 31 225	1) 22 052	46 308	1) 39 429	1) 17 103	1) 33 052	1) 25 450
Francs constants	54 730	46 482	24 647	32 412	22 427	51 031	42 583	18 061	34 308	25 883
% évolution annuelle		-15,1	-47,0	31,5	-30,8		-16,6	-57,6	90,0	-24,6
<b>SSADPA</b>										
Francs courants	57	54	48	168	84	145	151	169	205	164
Francs constants	63	58	51	174	85	160	163	178	213	167
% évolution annuelle		-7,2	-13,1	244,0	-51,0		2,1	9,4	19,2	-21,6
<b>Forêts</b>										
Francs courants	1 416	1 982	1 515	2 026	1 366	671	786	1 305	966	1 287
Francs constants	1 560	2 141	1 600	2 103	1 389	739	849	1 378	1 003	1 309
% évolution annuelle		37,2	-25,3	31,4	-33,9		14,8	62,3	-27,2	30,5
<b>Budget Général (2)</b>										
Francs courants	278 260	292 570	293 316	354 639	305 771	231 028	211 203	239 142	270 785	175 296
Francs constants	306 643	315 976	309 742	368 115	310 969	254 593	228 099	252 534	281 075	178 276
% Dép. ou Recet. totales	25,4	24,9	24,3	28,2	24,9	20,0	17,6	19,0	20,1	13,2
% évolution annuelle		3,0	-2,0	18,8	-15,5		-10,4	10,7	11,3	-36,6

1) Hors renégociation dette, opérations liées au District et opérations d'ordre

2) Sauf régie abattoirs

	Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement				
	1991	1992	1993	1994	1995	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Budget Principal</b>										
Francs courants	1) 754 573	1) 811 338	1) 836 782	1) 811 277	1) 828 643	1) 832 533	1) 889 894	1) 931 454	1) 965 946	1) 1 029 027
Francs constants	831 539	876 245	883 642	842 106	842 730	917 451	961 086	983 615	1 002 652	1 046 520
% Dép. ou Recet. totales	78,1	77,7	77,8	72,6	75,7	82,7	84,5	82,9	81,4	88,6
% évolution annuelle		5,4	0,8	- 4,7	0,1		4,8	2,3	1,9	4,4
% évolution 1991-1995					1,3					14,1
<b>Eaux</b>										
Francs courants	1) 32 354	1) 36 007	1) 39 297	1) 48 374	1) 51 627	51 767	56 394	1) 46 386	1) 58 839	1) 64 369
Francs constants	35 654	38 888	41 498	50 212	52 505	57 047	60 906	48 984	61 075	65 463
% évolution annuelle		9,1	6,7	21,0	4,6		6,8	- 19,6	24,7	7,2
<b>Assainissement</b>										
Francs courants	1) 24 608	1) 29 834	1) 33 094	1) 36 595	1) 37 359	33 598	35 265	1) 35 959	1) 42 763	1) 52 118
Francs constants	27 118	32 221	34 947	37 986	37 994	37 025	38 086	37 973	44 388	53 004
% évolution annuelle		18,8	8,5	8,7	0,0		2,9	- 0,3	16,9	19,4
<b>SSADPA</b>										
Francs courants	1 312	1 451	1 511	1 615	1 721	1 420	1 518	1 570	1 695	1 750
Francs constants	1 446	1 567	1 596	1 676	1 750	1 565	1 639	1 658	1 759	1 780
% évolution annuelle		8,4	1,8	5,1	4,4		4,8	1,1	6,1	1,2
<b>Forêts</b>										
Francs courants	3 189	3 397	3 518	3 667	3 917	3 934	4 593	3 728	4 727	3 995
Francs constants	3 514	3 669	3 715	3 806	3 984	4 335	4 960	3 937	4 907	4 063
% évolution annuelle		4,4	1,3	2,5	4,7		14,4	- 20,6	24,6	- 17,2
<b>Budget Général (2)</b>										
Francs courants	816 036	882 027	914 202	901 528	923 267	923 252	987 664	1 019 097	1 073 970	1 151 259
Francs constants	899 272	952 589	965 397	935 786	938 963	1 017 424	1 066 677	1 076 166	1 114 781	1 170 830
% Dép. ou Recet. totales	74,6	75,1	75,7	71,8	75,1	80,0	82,4	81,0	79,9	86,8
% évolution annuelle		5,9	1,3	- 3,1	0,3		4,8	0,9	3,6	5,0
% évolution 1991-1995					4,4				18,7	15,1

1) Hors renégociation dette, opérations liées au District et opérations d'ordre

2) Sauf régie abattoirs

## I - BUDGET PRINCIPAL

## Ventilation des subventions versées (équipement et fonctionnement)

	1991		1992		1993		1994		1995	
	Valeurs	%								
<b>Francs courants</b>										
Culturel	18 643	16,4	29 223	22,9	27 905	20,0	22 363	16,8	17 894	14,0
% évolution annuelle			56,8		- 4,5		- 19,9		- 20,0	
Economique	22 253	19,5	16 037	12,6	23 923	17,1	18 291	13,7	14 102	11,0
% évolution annuelle			- 27,9		49,2		- 23,5		- 22,9	
Social	68 595	60,2	77 969	61,0	82 977	59,4	87 072	65,3	88 839	69,4
% évolution annuelle			13,7		6,4		4,9		2,0	
Sportif	4 436	3,9	4 564	3,6	4 963	3,6	5 663	4,2	7 169	5,6
% évolution annuelle			2,9		8,7		14,1		26,6	
Dont sport haut niveau	2 331	2,0	2 295	1,8	2 591	1,9	3 210	2,4	4 572	3,6
% évolution annuelle			- 1,5		12,9		23,9		42,4	
Totaux	113 927	100,0	127 793	100,0	139 768	100,0	133 389	100,0	128 004	100,0
% évolution annuelle			12,2		9,4		- 4,6		- 4,0	
- dont subventions d'équipement	24 199		28 214		35 496		19 025		10 026	
% évolution annuelle			16,6		25,8		- 46,4		- 47,3	
- dont subventions de fonctionnement	89 728		99 579		104 272		114 364		117 978	
% évolution annuelle			11,0		4,7		9,7		3,2	

## I - BUDGET PRINCIPAL

## Ventilation des subventions versées (équipement et fonctionnement) (suite)

	1991		1992		1993		1994		1995	
	Valeurs	%								
<b>Francs constants</b>										
Culturel	20 545	16,4	31 561	22,9	29 468	20,0	23 213	16,8	18 198	14,0
% évolution annuelle			53,6		- 6,6		- 21,2		- 21,6	
Economique	24 523	19,5	17 320	12,6	25 263	17,1	18 986	13,7	14 342	11,0
% évolution annuelle			- 29,4		45,9		- 24,8		- 24,5	
Social	75 592	60,2	84 207	61,0	87 624	59,4	90 381	65,3	90 349	69,4
% évolution annuelle			11,4		4,1		3,1		0,0	
Sportif	4 888	3,9	4 929	3,6	5 241	3,6	5 878	4,3	7 291	5,6
% évolution annuelle			0,8		6,3		12,2		24,0	
Dont sport haut niveau	2 569	2,1	2 479	1,8	2 736	1,9	3 332	2,4	4 650	3,6
% évolution annuelle			- 3,5		10,4		21,8		39,5	
Totaux	125 548	100,0	138 016	100,0	147 595	100,0	138 458	100,0	130 180	100,0
% évolution annuelle			9,9		6,9		- 6,2		- 6,0	
- dont subventions d'équipement	26 667		30 471		37 484		19 748		10 196	
% évolution annuelle			14,3		23,0		- 47,3		- 48,4	
- dont subventions de fonctionnement	98 880		107 545		110 111		118 710		119 984	
% évolution annuelle			8,8		2,4		7,8		1,1	

## Ventilation de l'ensemble des recettes

	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>A/ Francs courants</b>						
Produit des services	70 952	73 342	81 256	103 319	100 597	85 182
% d'évolution annuelle		3,4	10,8	27,2	- 2,6	- 15,3
Emprunts	104 371	93 352	124 936	107 767	61 066	86 490
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	41 529	41 723	51 899	62 878	54 735	58 605
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	211 536	214 640	218 938	214 853	224 855	237 079
Contributions directes	341 084	356 151	370 358	378 433	390 330	417 000
Autres recettes fiscales	148 818	177 022	182 771	184 961	191 049	193 894
Recettes diverses	62 810	68 354	72 623	86 632	68 620	63 601
Résultat exercice précédent	25 397	28 242	20 707	47 311	70 098	53 359
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 497</b>	<b>1 052 826</b>	<b>1 123 488</b>	<b>1 186 154</b>	<b>1 161 350</b>	<b>1 195 210</b>
<b>B/ Francs constants</b>						
Produit des services	78 189	79 209	85 806	107 245	102 307	85 182
% d'évolution annuelle		1,3	8,3	25,0	- 4,6	- 16,7
Emprunt	115 017	100 820	131 932	111 862	62 104	86 490
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	45 765	45 061	54 805	65 267	55 665	58 605
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	233 113	231 811	231 199	223 017	228 678	237 079
Contributions directes	375 875	384 643	391 098	392 813	396 966	417 000
Autres recettes fiscales	163 997	191 184	193 006	191 990	194 297	193 894
Recettes diverses	69 217	73 822	76 690	89 924	69 787	63 601
Résultat exercice précédent	27 987	30 501	21 867	49 109	71 290	53 359
<b>TOTAL</b>	<b>1 109 160</b>	<b>1 137 052</b>	<b>1 186 403</b>	<b>1 231 228</b>	<b>1 181 093</b>	<b>1 195 210</b>
<b>C/ Pourcentages</b>						
Produit des services	7,0	7,0	7,2	8,7	8,7	7,1
Emprunts	10,4	8,9	11,1	9,1	5,3	7,2
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	4,1	4,0	4,6	5,3	4,7	4,9
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	21,0	20,4	19,5	18,1	19,4	19,8
Contributions directes	33,9	33,8	33,0	31,9	33,6	34,9
Autres recettes fiscales	14,8	16,8	16,3	15,6	16,5	16,2
Recettes diverses	6,2	6,5	6,5	7,3	5,9	5,3
Résultat exercice précédent	2,5	2,7	1,8	4,0	6,0	4,5
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) La DGE a été supprimée pour les villes de plus de 20 000 habitants par la loi de finances 1996.

**Concours globaux de l'Etat**  
**1 - Recettes du pacte de stabilité financière**

	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>a) DGF (dotation instituteurs incluse)</b>						
Francs courants	188 008	186 649	189 638	190 268	191 897	195 460
% d'évolution		- 0,7	1,6	0,3	0,9	1,9
Francs constants	207 185	201 581	200 258	197 498	195 159	195 460
% d'évolution		- 2,7	- 0,7	- 1,4	- 1,2	0,2
% des recettes de fonctionnement	22,6	21,0	20,4	19,7	18,6	
<b>b) DGE</b>						
Francs courants	1 906	2 285	3 309	3 490	2 110	2 012
% d'évolution		19,9	44,8	5,5	- 39,5	- 4,6
Francs constants	2 100	2 468	3 494	3 623	2 146	2 012
% d'évolution		17,5	41,6	3,7	- 40,8	- 6,2
<b>c) DGD</b>						
Francs courants	6 886	7 267	7 277	7 841	7 464	7 510
% d'évolution		5,5	0,1	7,8	- 4,8	0,6
Francs constants	7 588	7 848	7 685	8 139	7 591	7 510
% d'évolution		3,4	- 2,1	5,9	- 6,7	- 1,1
<b>d) FNCTP (hors REI) (1)</b>						
Francs courants	32 064	32 500	31 901	26 093	26 537	25 101
% d'évolution		1,4	- 1,8	- 18,2	1,7	- 5,4
Francs constants	35 335	35 100	33 687	27 085	26 988	25 101
% d'évolution		- 0,7	- 4,0	- 19,6	- 0,4	- 7,0
<b>e) FNP</b>						
Francs courants	2 296	2 986	2 701	2 807	2 686	3 180
% d'évolution		30,1	- 9,5	3,9	- 4,3	18,4
Francs constants	2 530	3 225	2 852	2 914	2 732	3 180
% d'évolution		27,5	- 11,6	2,2	- 6,2	16,4
<b>TOTAUX</b>						
Francs courants	231 160	231 687	234 826	230 499	230 694	233 263
% d'évolution		0,2	1,4	- 1,8	0,1	1,1
Francs constants	254 738	250 222	247 976	239 258	234 616	233 263
% d'évolution		- 1,8	- 0,9	- 3,5	- 1,9	- 0,6

(1) Cette dotation est destinée à compenser les pertes de bases de taxe professionnelle résultant : - de l'abattement général de 16 % des bases de TP  
- de la réduction de la fraction imposable des salaires

**Concours globaux de l'Etat**  
**2 - Autres concours globaux de l'Etat**

	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>a) FCTVA</b>						
Francs courants	14 431	15 412	15 870	19 412	19 440	18 164
% d'évolution		6,8	3,0	22,3	0,1	-6,6
Francs constants	15 903	16 645	16 759	20 150	19 770	18 164
% d'évolution		4,7	0,7	20,2	-1,9	-8,1
<b>b) DSU</b>						
Francs courants	2 426	4 333	5 654	6 748	7 549	9 305
% d'évolution		78,6	30,5	19,3	11,9	23,3
Francs constants	2 673	4 680	5 971	7 004	7 677	9 305
% d'évolution		75,0	27,6	17,3	9,6	21,2
<b>c) FNCTP (REI)</b>						
Francs courants	5 071	7 950	5 237	6 457	6 464	6 187
% d'évolution		56,8	-34,1	23,3	0,1	-4,3
Francs constants	5 588	8 586	5 530	6 702	6 574	6 187
% d'évolution		53,6	-35,6	21,2	-1,9	-5,9
<b>Total</b>						
Francs courants	21 928	27 695	26 761	32 617	33 453	33 656
% d'évolution		26,3	-3,4	21,9	2,6	0,6
Francs constants	24 165	29 911	28 260	33 856	34 022	33 656
% d'évolution		23,8	-5,5	19,8	0,5	-1,1
<b>Total général concours globaux de l'Etat</b>						
Francs courants	253 088	259 382	261 587	263 116	264 147	266 919
% d'évolution		2,5	0,9	0,6	0,4	1,0
Francs constants	278 903	280 133	276 236	273 114	268 637	266 919
% d'évolution		0,4	-1,4	-1,1	-1,6	-0,6

**Autres concours**  
**1 - Investissement**

Organismes	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>ETAT</b>						
Francs courants	12 366	9 709	13 839	11 107	13 667	12 000
Francs constants	13 627	10 486	14 614	11 529	13 899	12 000
<b>REGION</b>						
Francs courants	1 415	3 247	2 284	9 908	8 874	9 395
Francs constants	1 559	3 507	2 412	10 285	9 025	9 395
<b>DEPARTEMENT</b>						
Francs courants	3 574	5 046	10 539	10 294	1 319	8 705
Francs constants	3 939	5 450	11 129	10 685	1 341	8 705
<b>DISTRICT</b>						
Francs courants	0	0	0	0	447	1 039
Francs constants	0	0	0	0	455	1 039
<b>COMMUNES</b>						
Francs courants	777	646	665	644	626	614
Francs constants	856	698	702	668	637	614
<b>AUTRES</b>						
Francs courants	7 061	5 378	5 393	8 022	8 252	6 676
Francs constants	7 781	5 808	5 695	8 327	8 392	6 676
<b>TOTAL</b>						
Francs courants	25 193	24 026	32 720	39 975	33 185	38 429
Francs constants	27 763	25 948	34 552	41 494	33 749	38 429
% recettes d'investissement	14,5	14,7	17,0	18,2	25,1	
% dépenses d'investissement	11,9	10,3	13,7	13,1	12,5	

**Autres concours**  
**2 - Fonctionnement**

Organismes	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>a) Francs courants</b>						
Etat	5 504	6 883	5 988	4 033	9 247	11 805
Région	0	100	0	283	0	309
Département	3 443	4 304	3 762	1 361	3 584	2 701
District	0	0	0	0	0	963
Communes	1 128	1 374	794	1 510	830	1 672
Autres	4 141	3 730	5 825	2 809	4 284	7 354
Total francs courants	14 216	16 391	16 369	9 996	17 945	24 804
<b>b) Francs constants</b>						
Etat	6 065	7 434	6 323	4 186	9 404	11 805
Région	0	108	0	294	0	309
Département	3 794	4 648	3 973	1 413	3 645	2 701
District	0	0	0	0	0	963
Communes	1 243	1 484	838	1 567	844	1 672
Autres	4 563	4 028	6 151	2 916	4 357	7 354
Total francs constants	15 666	17 702	17 286	10 376	18 250	24 804

## II - BUDGET EAUX

## Ventilation de l'ensemble des recettes

	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>A) Francs courants</b>						
Produit des services	33 659	36 138	37 998	39 514	43 805	42 649
Contre-valeur pollution	4 347	5 452	7 604	12 734	13 641	13 495
Redevance pour le FNDAE	682	740	748	764	906	863
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	5 256	2 299	14 469	1 829	160	184
Amortissements	4 466	4 381	4 728	4 885	6 439	6 625
Recettes diverses	1 093	1 252	1 469	2 838	3 687	1 086
Résultat exercice précédent	12 204	14 038	7 901	12 629	11 803	12 173
<b>TOTAL</b>	<b>61 707</b>	<b>64 300</b>	<b>74 917</b>	<b>75 193</b>	<b>80 441</b>	<b>77 075</b>
<b>B) Francs constants</b>						
Produit des services	37 092	39 029	40 126	41 016	44 550	42 649
Contre-valeur pollution	4 790	5 888	8 030	13 218	13 873	13 495
Redevance pour le FNDAE	752	799	790	793	921	863
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	5 792	2 483	15 279	1 899	163	184
Amortissements	4 922	4 731	4 993	5 071	6 548	6 625
Recettes diverses	1 204	1 352	1 551	2 946	3 750	1 086
Résultat exercice précédent	13 449	15 161	8 343	13 109	12 004	12 173
<b>TOTAL</b>	<b>68 001</b>	<b>69 444</b>	<b>79 112</b>	<b>78 050</b>	<b>81 808</b>	<b>77 075</b>

	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>C) Pourcentages</b>						
Produit des services	54,5	56,2	50,7	52,6	54,5	55,3
Contre-valeur pollution	7,0	8,5	10,1	16,9	17,0	17,5
Redevance pour le FNDAE	1,1	1,2	1,0	1,0	1,1	1,1
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	8,5	3,6	19,3	2,4	0,2	0,2
Amortissements	7,2	6,8	6,3	6,5	8,0	8,6
Recettes diverses	1,8	1,9	2,0	3,8	4,6	1,4
Résultat exercice précédent	19,8	21,8	10,6	16,8	14,7	15,8
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## III - BUDGET ASSAINISSEMENT

## Ventilation de l'ensemble des recettes

	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>A) Francs courants</b>						
Produit des services	20 181	23 234	28 625	32 919	39 985	41 572
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 564	3 700	3 700	3 700	3 700	3 777
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	29 502	29 243	3 794	18 606	8 155	6 516
Amortissements	6 470	7 057	8 678	10 318	10 390	10 993
Recettes diverses	7 203	5 825	6 445	7 412	7 541	7 763
Résultat exercice précédent	12 986	5 635	1 820	2 860	7 796	17 324
<b>TOTAL</b>	<b>79 906</b>	<b>74 694</b>	<b>53 062</b>	<b>75 815</b>	<b>77 567</b>	<b>87 945</b>
<b>B) Francs constants</b>						
Produit des services	22 239	25 093	30 228	34 170	40 665	41 572
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 928	3 996	3 907	3 841	3 763	3 777
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	32 511	31 582	4 006	19 313	8 294	6 516
Amortissements	7 130	7 622	9 164	10 710	10 567	10 993
Recettes diverses	7 938	6 291	6 806	7 694	7 669	7 763
Résultat exercice précédent	14 311	6 086	1 889	2 969	7 929	17 324
<b>TOTAL</b>	<b>88 056</b>	<b>80 670</b>	<b>56 001</b>	<b>78 696</b>	<b>78 886</b>	<b>87 945</b>

	1991	1992	1993	1994	1995	CA 96 estimé
<b>C) Pourcentages</b>						
Produit des services	25,3	31,1	54,0	43,4	51,5	47,3
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	4,5	5,0	7,0	4,9	4,8	4,3
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	36,9	39,2	7,2	24,5	10,5	7,4
Amortissements	8,1	9,4	16,4	13,6	13,4	12,5
Recettes diverses	9,0	7,8	12,2	9,8	9,7	8,8
Résultat exercice précédent	16,3	7,5	3,4	3,8	10,1	19,7
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## LA FISCALITE LOCALE

## Evolution de la pression fiscale de 1991 à 1996

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Taxe d'habitation	3,40 %	3,10 %	2,00 %	0 %	1,70 %	4,00 %
Foncier bâti (1)	3,40 %	3,10 %	2,00 %	0 %	1,70 %	4,00 %
Foncier non bâti	0,40 %	2,10 %	- 1,00 %	- 3,00 %	- 0,30 %	3,00 %
Taxe professionnelle (2)						

(1) Pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le même taux s'appliquant à des bases actualisées selon un coefficient plus faible que pour les locaux d'habitation jusqu'en 1994 et plus d'actualisation depuis 1995.

(2) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable

	1991	1992	1993	1994	1995	Prévision 1996
Taux annuel de l'inflation	3,1 %	2,0 %	2,3 %	1,7 %	2,1 %	1,7 % *

\* Estimation

### Structure de l'impôt (y compris compensations de l'Etat)

	1991 (1)	1995 (2)	Prévisions 1996 (2)
Taxe d'habitation	34,72 %	31,88 %	31,85 %
Foncier bâti	25,62 %	24,40 %	24,99 %
Foncier non bâti	0,14 %	0,10 %	0,09 %
Taxe professionnelle	39,52 %	43,62 %	43,07 %

(1) avec compensation de l'Etat pour allègement de taxe professionnelle

(2) avec compensation de l'Etat pour allègement de la taxe professionnelle - allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties

### Structure de l'impôt (hors compensations de l'Etat)

(source rôles généraux pour 1991 et 1995, état de vote des taux pour 1996)

	1991	1995	Prévisions 1996
Taxe d'habitation	35,21 %	32,21 %	31,89 %
Foncier bâti	25,98 %	27,13 %	27,55 %
Foncier non bâti	0,14 %	0,12 %	0,11 %
Taxe professionnelle	38,67 %	40,54 %	40,45 %

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour allègement de taxe professionnelle et exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur propriétés bâties sont exclues.

## Eléments statistiques (Source AMG VF décembre 1995)

Année 1995	Moyenne nationale des grandes villes (44)	Besançon	Rang classé par ordre décroissant
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	3 453 F	3 236 F	24ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	857 F	1 036 F	11ème rang
Produit moyen par habitant du foncier bâti	940 F	880 F	25ème rang
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	6 F	4 F	29ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	1 650 F	1 317 F	29ème rang

Année 1995	Moyenne nationale des grandes villes (44) (groupements inclus)	Besançon (District inclus)	Rang classé par ordre décroissant
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	4 089 F	3 509 F	29ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	961 F	1 121 F	8ème rang
Produit moyen par habitant du foncier bâti	1 056 F	956 F	27ème rang
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	7 F	4 F	33ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	2 065 F	1 426 F	33ème rang

## LES EMPRUNTS

## I - Montant réalisé (en KF)

	1) 1991	2) 1992	1) 1993	1) 1994	1) 1995	1) Estimation CA 96
<b>A/ Francs courants</b>						
Budget principal	104 371	93 069	124 041	107 360	60 281	86 490
Evolution annuelle		- 10,8	33,3	- 13,4	- 43,9	43,5
Eaux	5 000	0	10 350	0	0	0
Assainissement	25 408	16 792	2 379	13 752	4 620	3 456
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	0	90	138	5	134	95
<b>TOTAL</b>	134 779	109 951	136 908	121 117	65 035	90 041
Evolution annuelle		- 18,4	24,5	- 11,5	- 46,3	38,5
<b>B/ Francs constants</b>						
Budget principal	115 017	100 515	130 987	111 440	61 306	86 490
Evolution annuelle		- 12,6	30,3	- 14,9	- 45,0	41,1
Eaux	5 510	0	10 930	0	0	0
Assainissement	28 000	18 135	2 512	14 275	4 699	3 456
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	0	97	146	5	136	95
<b>TOTAL</b>	148 526	118 747	144 575	125 719	66 141	90 041
Evolution annuelle		- 20,0	21,8	- 13,0	- 47,4	36,1

1) Hors refinancement prêts suite à renégociations

2) Hors refinancement prêts : mise en place et gestion trésorerie zéro et opération novation réalisée en 1991

### II - Taux moyen sur prêts réalisés chaque année (en %)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Budget principal	9,51	10,45	6,83	6,93	6,72	5,88
Eaux	9,22	0,00	7,53	0,00	0,00	0,00
Assainissement	6,38	9,15	3,45	6,86	1,73	0,50
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,00	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Tous budgets	8,47	9,78	6,83	6,92	6,35	5,67

Hors prêts à court terme ayant une durée égale ou inférieure à 3 ans et refinancements suite à renégociations

### III - Durée moyenne sur prêts réalisés chaque année (en années)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Budget principal	10,34	9,66	13,20	10,74	12,29	12,67
Eaux	15,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	14,07	15,18	16,09	15,11	15,74	15,78
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,00	30,00	26,30	25,00	21,18	25,00
Tous budgets	11,86	12,44	13,40	11,23	12,55	12,80

Hors prêts à court terme ayant une durée égale ou inférieure à 3 ans et refinancements suite à renégociations

## LA DETTE

## I - Evolution de l'encours de dette sur 5 ans

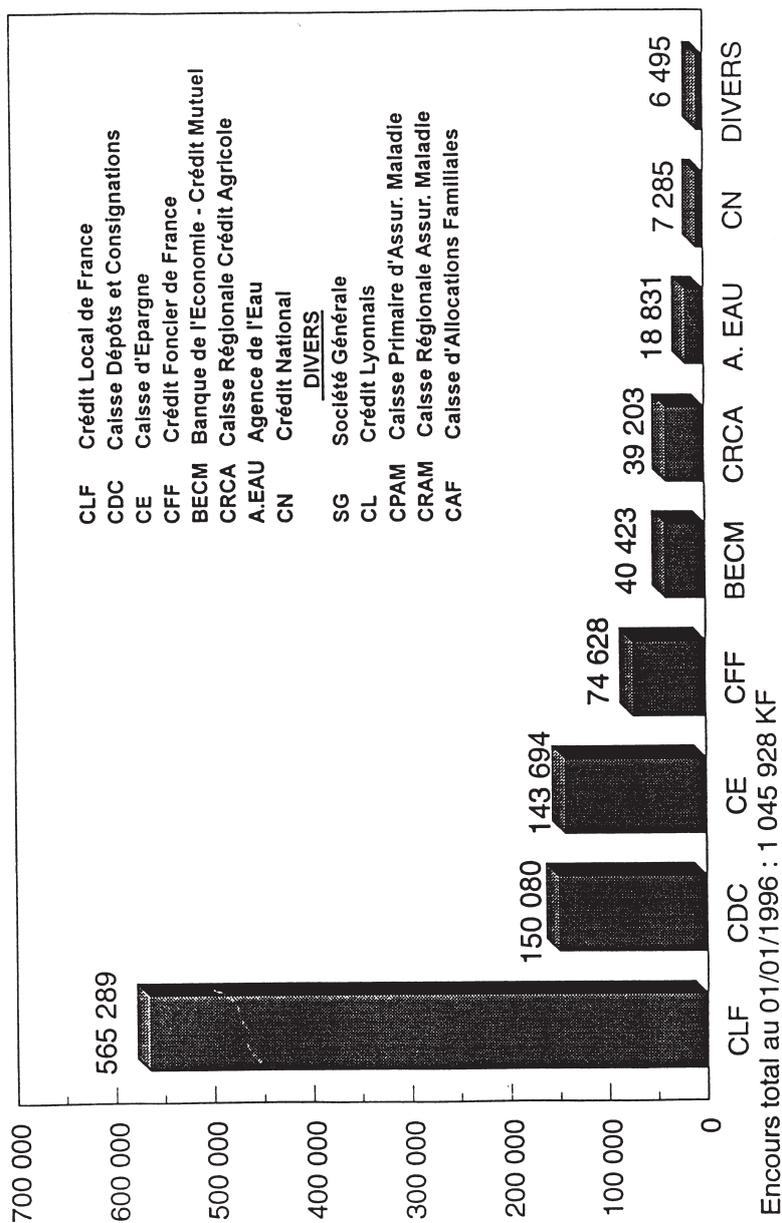
## A - Budget Principal

	Encours au 01/01/1992		Encours au 01/01/1993		Encours au 01/01/1994		Encours au 01/01/1995		Encours au 01/01/1996	
	Montant	% encours total								
Taux fixe	490 138	61,3	489 806	57,8	427 405	47,1	441 686	47,9	302 215	33,7
Taux révisable	141 546	17,7	234 357	27,6	406 850	44,9	413 557	44,8	334 049	37,2
Taux variable	167 386	21,0	123 763	14,6	72 974	8,00	67 624	7,3	260 725	29,1
TOTAL GENERAL	799 070	100,0	847 926	100,0	907 229	100,0	922 867	100,0	896 989	100,0

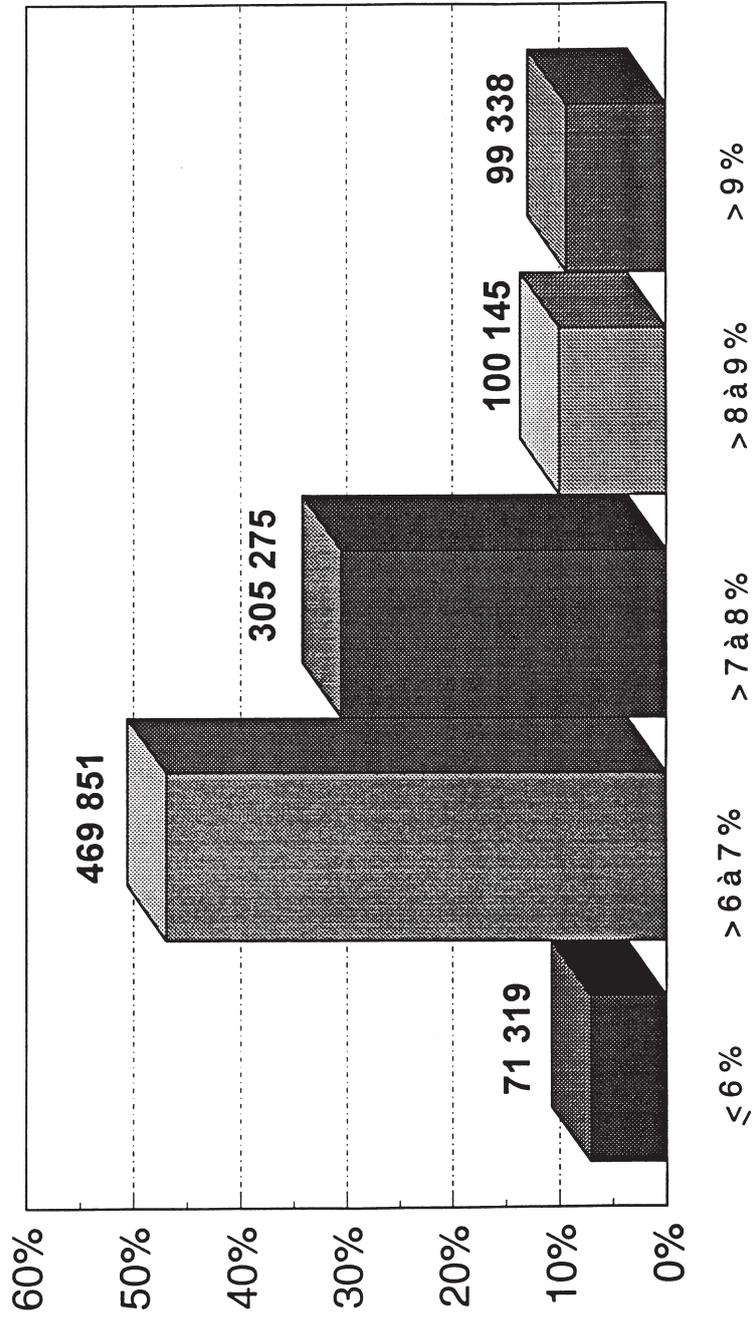
## B - Budget Général

	Encours au 01/01/1992		Encours au 01/01/1993		Encours au 01/01/1994		Encours au 01/01/1995		Encours au 01/01/1996	
	Montant	% encours total								
Taux fixe	597 437	63,8	603 024	60,6	543 399	51,4	563 168	52,3	404 958	38,7
Taux révisable	172 217	18,4	268 143	27,0	441 707	41,7	446 362	41,4	363 586	34,8
Taux variable	167 386	17,9	123 763	12,4	72 974	6,9	67 624	6,3	277 384	26,5
TOTAL GENERAL	937 040	100,0	994 930	100,0	1 058 080	100,0	1 077 154	100,0	1 045 928	100,0

**REPARTITION ENCOURS DE DETTE DU BUDGET GENERAL  
PAR ORGANISMES PRETEURS**



**REPARTITION ENCOURS DE DETTE DU BUDGET GENERAL  
PAR TAUX D'INTERET**



Encours total au 01/01/1996 : 1 045 928 KF

## II - Annuité de remboursement de la dette - Evolution depuis 1991

Source : CA sauf 1996

## A - Annuité brute de remboursement de la dette en KF (y compris frais financiers)

	1991		1992		1993		1994		1995		Estimation CA 1996	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget principal</b>												
Francs courants	139 643		215 708	54,5	268 536	24,5	174 044	- 35,2	365 826	110,2	307 369	- 16,0
Francs constants	153 887		232 965	51,4	283 574	21,7	180 658	- 36,3	372 045	105,9	307 369	- 17,4
<b>Budget Eaux</b>												
Francs courants	6 079		6 671	9,7	8 397	25,9	9 832	17,1	12 005	22,1	6 347	- 47,1
Francs constants	6 699		7 205	7,5	8 867	23,1	10 206	15,1	12 209	19,6	6 347	- 48,0
<b>Budget Assainissement</b>												
Francs courants	10 379		12 213	17,7	17 640	44,4	29 121	65,1	22 309	- 23,4	24 118	8,1
Francs constants	11 438		13 190	15,3	18 628	41,2	30 228	62,3	22 688	- 24,9	24 118	6,3
<b>Budget SSADPA</b>												
Francs courants	0		0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Francs constants	0		0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
<b>Budget Forêts</b>												
Francs courants	113		101	- 10,6	101	0,0	213	110,9	102	- 52,1	57	- 44,1
Francs constants	125		109	- 12,4	107	- 2,2	221	107,3	104	- 53,1	57	- 45,1
<b>Tous budgets</b>												
Francs courants	156 214		234 693	50,2	294 674	25,6	213 210	- 27,6	400 242	87,7	337 891	- 15,6
Francs constants	172 148		253 468	47,2	311 176	22,8	221 312	- 28,9	407 046	83,9	337 891	- 17,0

1) dont 84 882 KF de prêts remboursés par anticipation suite à la mise en place de la trésorerie zéro en 1992.

2) dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro.

Source : CA sauf 1995

**B - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme -  
Remboursements anticipés temporaires CLTR en KF**

	1991		1992		1993		1994		1995		Estimation CA 1996	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget principal</b>	19 131		85 043	344,5	122 973	44,6	21 315	- 82,7	218 879	926,9	148 692	- 32,1
Francs courants	21 082		91 846	335,7	129 859	41,4	22 125	- 83,0	222 600	906,1	148 692	- 33,2
Francs constants												
<b>Budget Eaux</b>	0		0		1 468		2 480	68,9	5 363	116,3	0	- 100,0
Francs courants	0		0		1 550		2 574	66,1	5 454	111,9	0	- 100,0
Francs constants												
<b>Budget Assainissement</b>												
Francs courants	0		0		2 784		15 001		7 876	- 47,5	9 302	18,1
Francs constants	0		0		2 940		15 571		8 010	- 48,6	9 302	16,1
<b>Budget SSADPA</b>												
Francs courants	0		0		0		0		0		0	
Francs constants	0		0		0		0		0		0	
<b>Budget Forêts</b>												
Francs courants	0		0		0		106		0		0	
Francs constants	0		0		0		110		0		0	
<b>Tous budgets</b>	19 131		85 043	344,5	127 225	49,6	38 902	- 69,4	232 118	496,7	157 994	- 31,9
Francs courants	21 082		91 846	335,7	134 350	46,3	40 380	- 69,9	236 064	484,6	157 994	- 33,1
Francs constants												

1) dont 84 882 KF de prêts remboursés par anticipation suite à la mise en place de la trésorerie zéro en 1992

2) dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro

Source : CA sauf 1996

## C - Annuité de remboursement de la dette récupérable (en KF)

	1991		1992		1993		1994		1995		Estimation CA 1996	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget Principal</b>	16 610		15 412	- 7,2	15 908	3,2	17 302	8,8	13 790	- 20,3	15 077	9,3
Francs courants	18 304		16 645	- 9,1	16 799	0,9	17 959	6,9	14 024	- 21,9	15 077	7,5
Francs constants												

## D - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux (en KF)

	1991		1992		1993		1994		1995		Estimation CA 1996	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget Principal</b>	0		0		130		69	- 46,9	117	69,6	0	
Francs courants	0		0		137		72	- 47,8	119	66,1	0	
Francs constants												
<b>Budget Eaux</b>	0		0		0		0		3	3	0	
Francs courants	0		0		0		0		3	3	0	
Francs constants												
<b>Budget Assainissement</b>	0		0		0		0		3	3	0	
Francs courants	0		0		0		0		3	3	0	
Francs constants												

## E - Annuité de remboursement nette (en KF)

	1991		1992		1993		1994		1995		Estimation CA 1996	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget Principal</b>	103 902		115 253	10,9	129 525	12,4	135 358	4,5	133 040	- 1,7	143 600	7,9
Francs courants	114 500		124 473	8,7	136 778	9,9	140 502	2,7	135 302	- 3,7	143 600	6,1
Francs constants												
<b>Budget Eaux</b>	6 079		6 671	9,7	6 929	3,9	7 352	6,1	6 639	- 9,7	6 347	- 4,4
Francs courants	6 699		7 205	7,5	7 317	1,6	7 631	4,3	6 752	- 11,5	6 347	- 6,0
Francs constants												
<b>Budget Assainissement</b>												
Francs courants	10 379		12 213	17,7	14 856	21,6	14 120	- 5,0	14 430	2,2	14 816	2,7
Francs constants	11 438		13 190	15,3	15 688	18,9	14 657	- 6,6	14 675	0,1	14 816	1,0
<b>Budget Forêts</b>												
Francs courants	113		101	- 10,6	101	0,0	107	5,9	102	- 4,7	57	- 44,1
Francs constants	125		109	- 12,4	107	- 2,2	111	4,1	104	- 6,6	57	- 45,1
<b>Tous budgets</b>												
Francs courants	120 473		134 238	11,4	151 411	12,8	156 937	3,6	154 211	- 1,7	164 820	6,9
Francs constants	132 761		144 977	9,2	159 890	10,3	162 901	1,9	156 833	- 3,7	164 820	5,1